

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

**Séance du 29 Mars 1940**

### Conseil Municipal :

Séance. — Président : M. Charles Saint-Venant .....	9
Secrétaire : M. Léon Treels .....	9
Délégations. — Jury criminel. Liste du jury pour 1941 .....	68
Délégations de vote. — MM. Edouard Doyennette et Charles Godinot, mobilisés aux armées .....	9
Subventions. — Armée du Salut. Hébergement des indigents de passage .....	74
Collège du Travail .....	75
Œuvres privées philanthropiques d'assistance et de bien- faisance. Répartition du crédit de 1939 .....	78

### Baux :

Locations diverses. — Immeubles communaux. Occupation tem- poraire. Homologation .....	54
Terrains communaux. Occupation temporaire. Homologa- tion .....	56
Pascal 46-48 (rue) .....	69

### Contentieux :

Honoraires d'avocat. — M <sup>e</sup> Crussaie. Règlement .....	58
M <sup>e</sup> Payen. Règlement .....	63
Honoraires d'un conseiller juridique — M. le doyen Duez. Rè- glement .....	85

Transactions. — Accidents : Dumalin (M <sup>me</sup> ). Règlement .....	11
Martin-Vandeveldé (M <sup>me</sup> ). Règlement .....	11
Martin Achille. Règlement .....	51
Planque, gardien de la paix. Admission en recette .....	52
Véhicules et immeubles divers. Admission en recette..	52
Divers. Admission en recette .....	53
Leclinier. Indemnité exceptionnelle .....	67

**Dons et Legs :**

Legs. M <sup>me</sup> Séverin-Bourgoignon. Avis .....	12
---	----

**Fêtes et Cérémonies :**

Foire Commerciale. — 1° Dettes envers la Ville. Règlement ; 2° Conventions. Suspension pendant les hosti- lités ; 3° Conventions. Révision .....	81
--	----

**Administrations diverses :**

Assurances sociales. — Installation des Services 48-50 rue Roya- le. Location au Ministère du Travail .....	49
Guerre. — Ravitaillement en charbon. Déclaration de M. le Maire .....	9
Sirènes d'alerte. Entretien. Indemnité forfaitaire .....	23

**Bâtiments communaux :**

Généralités. — Vente de deux baignoires. Admission en recette	19
Vente de vieux matériel. Admission en recette .....	20
Entretien. Prix de règlement. Abattement .....	61
Entretien. Travaux repris aux 7 <sup>me</sup> , 12 <sup>me</sup> et 19 <sup>me</sup> lots. Dis- pense de cautionnement .....	71

Abattoirs. — Toitures des boyauderies. Réfection. Travaux de béton armé. Réception définitive .....	15
Eglise Saint-Sauveur. — Toitures. Réparations .....	14
Groupe Scolaire des Bois-Blancs. — Agrandissement, 13 <sup>me</sup> lot, chauffage central et douches. Réception et décompte définitifs .....	64
Institut Denis-Diderot. — Construction, 11 <sup>me</sup> lot, partie B. Vitre-rie. Miroiterie. Réception et décompte définitifs .....	64
Temple Protestant. — Toiture. Réparation .....	13

**Promenades, Jardins, Squares :**

Généralités. — Claies à ombrer. Fourniture. Marché Deveugle .....	16
---	----

**Voies ferrées, Tramways, Transports en commun :**

Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue. Quatrième avenant provisoire. Gratuité de transport non supprimée .....	84
---	----

**Voirie :**

Transports municipaux. — Véhicules automobiles. Réparations et fournitures. Marché Leprette .....	74
---	----

**Pavage, Chaussées empierrées :**

Trottoirs. — Reconstruction en 1939. Participation des propriétaires .....	13
--	----

**Propreté Publique :**

Généralités. — Vente d'un cheval. Admission en recette .....	20
Véhicules automobiles. Réparations et fournitures. Marché Leprette .....	74

**Enseignement secondaire :**

Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1939-1940 .....	16
Lycée Fénelon. — Internat. Crédit additionnel. Exercice 1939 ..	18
Internat. Boni de l'exercice 1938. Demande d'affectation à l'équilibre du budget primitif de 1940. Avis ..	19
Internat. Budget primitif. Exercice 1940. Avis .....	47
Internat. Repas pris au lycée. Relèvement du tarif .....	48
Annexe Gombert. Travaux. Dépenses. Participation de la Ville .....	50

**Enseignement Technique :**

Ecole Valentine Labbé. — Articles de mercerie. Fourniture. Marché Société Boka .....	73
--	----

**Enseignement Primaire :**

Généralités. — Personnel enseignant. Indemnité de départ ....	68
Ecoles municipales. — Fournitures classiques. Marché .....	17
Camps de vacances et du jeudi. — Représentations cinématographiques .....	25

**Assistance :**

Familles nombreuses. — Admissions .....	91
Femmes en couches. — Admissions .....	88
Assistance médicale gratuite. — Admissions .....	99
Vieillards, Infirmes, Incurables. — Allocations complémentaires	99
Assistance à domicile .....	91
Hospitalisations .....	97

**Bureau de Bienfaisance :**

Finances. — Budget additionnel. Exercice 1939. Avis .....	43
Budget primitif. Exercice 1940. Avis .....	44

**Caisse de Crédit Municipal et Fondation Masurel :**

Finances. — Exercice budgétaire 1939. Virements de crédits. Avis .....	24
---	----

**Œuvres diverses :**

Généralités. — Hébergement des indigents de passage. Subvention à l'Armée du Salut .....	74
Hébergement des indigents de passage. Convention Cosse-Rohart. Renouvellement .....	75
Camps de vacances et du jeudi. — Représentations cinématographiques .....	25
Comité d'Entr'aide. — Colis. Envoi aux lillois mobilisés aux armées. Achat de denrées. Marché Union Lilloise d'Alimentation .....	69
Crèches municipales. — Lait frais. Fourniture. Marché de gré à gré .....	25
Fonds municipal de chômage. — Ressources. Barème. Décret du 6 Mai 1939 .....	26
Habitations à bon marché. — Budget primitif. Exercice 1940. Avis .....	48

**Recettes :**

Taxes et Tarifs. — Autobus. Droits de stationnement .....	23
Bains municipaux. Modification des tarifs .....	82

**Dépenses :**

Crédits supplémentaires. — Insuffisance de crédits. Exercice 1939 .....	22
---	----

**Emprunts :**

Divers. — Emprunt de 4.000.000 de francs inscrit au budget de 1938. Imputation de dépenses sur les ressources générales .....	42
Programme des Grands Travaux. — Emprunt de 20 millions à contracter au Fonds commun du Travail. Travaux d'installation de bouches d'incendie .....	72

**Alimentation :**

Abattoirs. — Locations diverses .....	54
---------------------------------------	----

**Distribution d'eau. — Bains :**

Généralités. — Bouches d'incendie. Augmentation du nombre ..	72
Bains municipaux. — Bascules pèse-personnes. Installation ....	26
Usine élévatrice d'Emmerin. — Charbon. Fourniture. Marché Association Charbonnière .....	73

**Cimetières :**

Généralités. — Chaussées. Revêtement en béton bitumineux. Réception et décomptes définitifs .....	15
---	----

**Eclairage :**

Electricité. — Service des Bâtiments. Eclairage électrique. Achat de lampes. Marché Compagnie des Lampes ....	70
---	----

**Police :**

Généralités. — Effets d'habillement. Fourniture pour 1940. Suppression ..... 27

**Sapeurs-Pompiers :**

Matériel. — Secours contre l'incendie. Achat de matériel ..... 83

**Services Municipaux :**

Véhicules municipaux. — Vente de deux chassis d'automobiles usagées. Admission en recette ..... 65

**Adjudications, Marchés :**

Divers. — Savon mou. Fourniture. Marché Gadenne-Cornaille ..... 87

Impressions. — Séries de prix. Révision des lots 1, 2, 3, 4 de l'adjudication de fin 1938 expirant le 31 Décembre 1940 ..... 28

Bulletins administratifs. Marché Chevalier ..... 76

**Caisse des Retraites :**

Liquidations de pensions :

2<sup>m</sup>e Direction : Aubrun Charles (Veuve) ..... 30

» Gilbert Joseph (Veuve) ..... 32

4<sup>m</sup>e Direction : Minque Albert ..... 33

5<sup>m</sup>e Direction : Brisys Jules (enfant) ..... 31

Octroi : Boulonnois Gabriel (Veuve) ..... 76

» Lecoche Chéri (Veuve) ..... 33

» Lobert Léon (Veuve) ..... 34

Police :	Baron Edmond (Veuve) .....	35
	Boivin Lucien (Veuve) .....	36
	Deledicq Ernest (Veuve) .....	78
	Desmulliez Jean-Baptiste (Veuve) ....	36
	Heughebaert Jean-Baptiste (Veuve) ..	37
	Hidoux Victor .....	38
	Laude Achille (Veuve) .....	39
	Lecrinier Palmyr (Veuve) .....	65
	Ponthieu Constant (Veuve) .....	39
	Renaud Georges (enfant) .....	40
	Wacquez Alfred (Veuve) .....	29
	Wuart François (Veuve) .....	41

---



L'an mil neuf cent quaranté, le 29 Mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Charles SAINT-VENANT, maire.

Secrétaire : M. TREELS.

*Présents* : MM. BATAILLE, BAUCHE, BERTRAND, BOUR, BROUX, CLAES, COOLEN, CORBU, DEVERNAY, DHOOSCHE, DOMPSIN, FARVACQUES, FAVIÈRES, HERMEZ, JANSSENS, LEROY, MARTIN, MASSON, NOTERMAN, PEETERS, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS, VANDENBERGHE, WILLEMS.

*Représentés* : MM. CORDONNIER, DOYENNETTE, GODINOT, LECOMTE, mobilisés aux armées.

*Excusés* : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, DEHOVE, GISSELAIRE, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

#### DÉLÉGATIONS DE VOTE

*M. le Maire.* — Avant de donner la parole au Secrétaire pour l'appel, je dois faire connaître que j'ai reçu de nos collègues, MM. les Conseillers Edouard Doyennette et Charles Godinot, mobilisés aux Armées, des délégations de vote, conformément au décret du 19 octobre 1939.

M. le Conseiller Doyennette m'a délégué ses pouvoirs ; M. le Conseiller Godinot a chargé de ce mandat notre Collègue M. Vandenberghe.

Je prie l'Assemblée de prendre acte de ces déclarations.

Acte est pris par le Conseil Municipal.

#### RAVITAILLEMENT EN CHARBON

##### DÉCLARATION DE M. LE MAIRE

*M. le Maire.* — Devant l'impérieuse nécessité de ne rien faire qui puisse rompre l'unité indispensable de la population dans les temps présents, je me suis refusé jusqu'à ce jour à répondre aux insinuations intéressées dont nous avons été l'objet au sujet de l'approvisionnement en charbons de notre ville.

Je n'ai pas ignoré certaines allégations nous taxant d'indifférence et d'autres accusations erronées prétendant que les élus de la Ville ne se souciaient guère de ce problème du fait qu'ils étaient personnellement pourvus.

Maintenant que l'approvisionnement en charbons semble s'améliorer, je tiens à affirmer que nous avons tout mis en œuvre pour obvier aux difficultés rencontrées et à proclamer notre mépris à ceux qui, profitant de cette situation, ont tenté de poursuivre une propagande néfaste dans les circonstances actuelles.

La population a d'ailleurs compris ; elle en a décelé la source ; elle n'a pas écouté certains mauvais bergers, je l'en félicite et l'en remercie.

\*\*

Quelle a été notre action dans ce domaine ?

Journellement, nous sommes intervenus pour faire accroître le tonnage alloué à notre Ville en même temps que nous prenions un arrêté fixant un maximum aux livraisons de combustibles afin que tous les foyers soient servis.

Pour avoir la certitude que ces prescriptions seraient respectées, nous avons fait accompagner les voitures de livraison par des agents de police.

Ces mesures augmentèrent sensiblement le tonnage destiné à notre cité, mais celui-ci est demeuré néanmoins inférieur à celui du temps de paix du fait qu'on manque de charbon en France. On ne le répètera jamais assez : si nos mines ne sont plus envahies comme en 1914, nos importations sont réduites dans le but de faire le moins possible appel à l'étranger ; et, il ne faut pas l'oublier, nous consommions avant la guerre de grosses quantités de charbons anglais, belges et polonais. En outre, actuellement, les besoins de l'armée et des usines sont beaucoup plus importants qu'en 1914.

Que pouvions-nous faire de plus ?

Je ne méconnais pas certains abus contre lesquels s'élève la population. Combien de fois avons-nous entendu dire : « les rouleurs refusent de me servir sous prétexte que je ne suis pas client ; or, le mien est mobilisé, où faut-il donc que je m'adresse ? ».

Ou bien : « il y a les camions de tel marchand qui livre une tonne dans telle rue et les livreurs m'en refusent un sac ! ».

Il faut que l'on sache que le maire est désarmé devant de telles situations. La loi ne lui permet pas de donner des ordres aux commerçants. Ceux-ci sont maîtres absolus de leur marchandise.

Il y a mieux : les instructions ministérielles considèrent le contingent imparti à chaque marchand comme sa propriété commerciale.

C'est lui qui doit en disposer, s'il vient à être mobilisé, en désignant lui-même son remplaçant, le maire hélas n'a rien à y voir.

Tout ce que nous avons pu tenter, c'est d'intervenir près des négociants en charbons et des détaillants pour qu'ils acceptent les mesures que nous avons prises. Je dois d'ailleurs souligner que j'ai trouvé près de la plupart d'entre eux un concours qui facilita notre tâche.

Pour démontrer notre action je pourrais donner lecture de la correspondance que j'ai échangée avec les autorités supérieures et rendre compte des démarches personnelles que j'ai faites. Je pense que cela n'est pas nécessaire et qu'il me suffira de déclarer que, grâce aux mesures prises par notre Administration, nous avons pu distribuer au détail plus de 110.000 sacs en un mois environ.

Nous espérons dans un avenir prochain, pouvoir rapporter les mesures que nous avons prises et revenir à la liberté commerciale. Toutefois, nous ne pourrons le faire qu'après avoir mis au point avec les négociants et les marchands détaillants, les modalités d'une organisation susceptible de donner satisfaction à la fois, à la population et à ces commerçants, et comportant la division de la cité en secteurs alimentés par des grossistes et des détaillants nommément désignés.

Mais la crise n'est pas résolue si elle est écartée ; nous continuerons à manquer de charbon dont la fourniture sera de plus en plus sévèrement contingentée si la guerre dure. Il n'y a vraiment qu'un seul moyen pour instaurer l'égalité dans le rationnement : c'est l'établissement de la carte de charbon que j'ai réclamée, en votre nom, dès les premières difficultés et qui, je l'espère ne tardera plus à être mise en service.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 25 Août dernier, une tranchée remblayée par les ouvriers de la Ville, rue du Faubourg de Douai, à proximité du passage à niveau, s'est affaissée par suite des passages intensifs des convois militaires, occasionnant deux accidents dont les victimes nous ont adressé une réclamation.

### I. — *Accident Dumalin.*

M<sup>me</sup> Dumalin, 87 Boulevard de Strasbourg, montée sur une tripllette avec son mari et son fils, circulait rue du Faubourg de Douai, le 25

N° 2866

—  
*Accidents  
Dumalin  
et Martin*

—  
*Règlement*

Août, vers 21 h. 30, quand elle fit une chute en passant sur la tranchée qui présentait une dénivellation marquée.

Fort heureusement, seuls des dégâts matériels ont été causés.

Nous avons fait examiner, en son temps, par un expert, la triplète de M<sup>me</sup> Dumalin. Un pneu, deux chambres à air et deux ressorts de selles étaient à remplacer et les roues étaient voilées.

Notre expert a fixé à 79 francs le montant des réparations.

Nous vous proposons de rembourser cette somme à M<sup>me</sup> Dumalin.

## II. — *Accident Martin-Vandevelde.*

Le 26 Août à 4 h. 30, M<sup>me</sup> Martin, demeurant à Ronchin, 77, rue du Centre, est tombée sur la même tranchée alors qu'elle se rendait à bicyclette, à son travail.

Elle nous a aussitôt avisé de l'accident et transmis un certificat du Docteur Mamet constatant une contusion sacro-lombaire et prescrivant des soins spéciaux en raison de l'état de M<sup>me</sup> Martin, enceinte de 7 mois 1/2 qui menaçait de faire un accouchement prématuré.

Aucune complication sérieuse ne s'est produite mais M<sup>me</sup> Martin a dû interrompre son travail avant la date prévue pour son congé prénatal.

Compte tenu de la part de responsabilité encourue par M<sup>me</sup> Martin et, après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires, nous avons cru équitable d'offrir à l'intéressée une indemnité de 800 francs.

M<sup>me</sup> Martin ayant accepté cette somme, nous vous proposons d'en décider le règlement.

Ces indemnités seront prélevées sur le crédit inscrit à l'article 224 du Budget primitif de 1939 « Dépenses imprévues ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2867

*Legs Séverin-  
Bourgoignon.*

*Avis*

Aux termes de son testament en date du 21 Mars 1939, M<sup>me</sup> Séverin-Bourgoignon, décédée à Lille le 24 Mars 1939, a légué à l'Institut Pasteur une somme de 50.000 francs.

Par délibération du 12 Octobre dernier, le Conseil d'Administration de cet Institut a décidé d'accepter la libéralité.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*M. l'Adjoint Favières.* — J'ai la certitude de traduire votre sentiment à tous en vous demandant d'exprimer notre gratitude à M<sup>me</sup> Séverin-Bourgoignon pour le geste qu'elle a accompli en faveur de l'Institut Pasteur. C'est un exemple qui devrait être suivi et je souhaite que le nom de la légataire soit porté sur la plaque qui se trouve dans le Hall d'honneur ou donné à l'une des salles de l'établissement.

*M. le Maire.* — Je m'associe aux paroles de mon collègue et ne manquerai pas de transmettre à M. le Directeur de l'Institut Pasteur le vœu qu'il vient de présenter.

Le Conseil à l'unanimité donne son assentiment.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous présentons l'état des redevances dues par les propriétaires pour lesquels des travaux de dallage de trottoirs ont été exécutés : 1° rue de la Grande Chaussée 48 ; 2° boulevard de la Liberté n<sup>os</sup> 23, 27, 29, 31, 57, 59, 59 bis, 61, 77, 79, 103, 103 bis, 113, 115, 125, 161, 163, 165, 167, 169, 185, 187, 213, 215 bis, 233 bis, 235, 70, 74 ; 3° rue du Long Pot n<sup>os</sup> 225 bis, 225 ter ; 4° rue Pierre Legrand n<sup>os</sup> 57, 59, 61, 63, 191 ; 5° rue de la Justice n<sup>o</sup> 28.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'admettre en recette la somme de 50.892 frs 40, montant de cet état.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération N<sup>o</sup> 2695 en date du 28 Juillet 1939, il avait été décidé de réparer à frais communs entre la Ville et M. le Pasteur Bosc, président du Conseil Presbytéral, la toiture du temple de l'Eglise Réformée de Lille.

N<sup>o</sup> 2868

Programme des  
Grands Travaux

Reconstruction  
de trottoirs  
en 1939

Participation  
des propriétaires

N<sup>o</sup> 2869

Temple Protestant

Réparation  
de la toiture

Le devis se montait à la somme de 44.000 frs, dont 22.000 frs à la charge du culte.

La délibération précisait en outre que la dépense totale serait prélevée sur les crédits prévus au budget pour l'entretien des propriétés communales.

Les travaux n'ont pas été entrepris, d'abord, à cause de la guerre, ensuite de l'insuffisance des crédits d'entretien. Il ne sera pas davantage possible de prélever en 1940 la totalité de la dépense sur les crédits d'entretien, et il y a lieu de reconsidérer le problème à ce point de vue, les travaux ayant été reconnus absolument indispensables.

Après examen par votre Commission des Bâtiments, nous vous proposons : 1° d'ouvrir au budget supplémentaire de 1940, en recette et en dépense, un crédit d'ordre de 22.000 frs, montant de la participation du culte, 2° de décider que les dépenses seront imputées, d'une part sur le crédit spécial de 22.000 frs, d'autre part sur le crédit inscrit à l'article 91 du budget ordinaire de 1940 « Entretien des propriétés communales ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2870

—  
Eglise  
Saint-Sauveur

—  
Réparations  
des toitures

MESSIEURS,

La toiture de l'église Saint-Sauveur est, dans certaines parties, en très mauvais état.

Les réparations qu'il est indispensable de faire effectuer sont évaluées à la somme de vingt-cinq mille francs environ.

M. l'abbé Lanselle, curé de la paroisse, s'est engagé à participer dans la dépense prévue jusqu'à concurrence de la moitié, soit douze mille cinq cents francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'autoriser l'exécution des travaux ; 2° l'inscription au budget supplémentaire de 1940 a) aux recettes : la participation du culte évaluée à 12.500 frs, b) aux dépenses un crédit d'emploi ; 3° de décider a) que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions de leur marché, b) que les dépenses seront imputées d'une part, sur le crédit d'emploi de la participation du culte, d'autre part, sur le crédit inscrit à l'article 91 du budget primitif de 1940 : Entretien des propriétés communales.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le vingt janvier 1940, une Commission composée de MM. Domp-  
sin, Adjoint au Maire ; Claes et Dhoossche, Conseillers municipaux ;  
Hof, Chef du Service des Bâtiments par intérim, s'est réunie aux cime-  
tières de l'Est et du Sud, à l'effet de procéder à la réception des tra-  
vaux désignés ci-après, exécutés par les établissements A. Carette-  
Dubureq Fils en vertu de l'adjudication du 26 Août 1938.

INDICATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	MONTANT DU DÉCOMPTÉ
Cimetières de l'Est et du Sud. Revêtement de chaussées en béton bitumineux .....	130.000, »	130.422,96

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux  
conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a  
décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous deman-  
dons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver  
le décompte définitif tel qu'il est établi.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le vingt Janvier 1940, une Commission composée de MM. Domp-  
sin, Adjoint au Maire ; Bour et Martin, Conseillers municipaux ; Hof, Chef  
du Service des Bâtiments par intérim, s'est réunie aux Abattoirs à  
l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de béton armé  
pour la réfection des toitures des boyauderies.

La Commission a reconnu que les travaux satisfont aux conditions  
du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous deman-  
dons d'homologuer le procès-verbal de réception définitive de ces tra-  
vaux dont vous avez approuvé le décompte définitif, s'élevant à  
48.694 frs 94, le 30 Mars 1939.

*Adopté.*

N° 2871

Cimetières  
de l'Est et du Sud

—  
Revêtement  
de chaussées  
en béton  
bitumineux

I. — Réception  
définitive

II. — Décompte  
définitif

N° 2872

Abattoirs

—  
Réfection  
des toitures  
des boyauderies.

—  
Travaux  
de béton armé

—  
Réception  
définitive

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2873

*Promenades  
et Jardins**Fournitures  
de claies à ombrer**Marché*

MESSIEURS,

En vue de l'acquisition de 230 m<sup>2</sup> 60 de claies à ombrer nécessaires au Service des Jardins, nous avons procédé à un appel d'offres.

Huit fournisseurs spécialisés dans cette fabrication ont été consultés.

Cinq firmes ont répondu à notre appel et nous ont fait tenir les propositions suivantes :

- 1° M. Deveugle, rue de Tourcoing à Neuville-en-Ferrain (Nord)  
prix global : Frs 7.609,80.
- 2° Etablissements R. Leneindre à Epinay-sur-Orge (S.-et-O.)  
prix global : Frs : 9.685,20.
- 3° Etablissements L. Cochu et Fils à Saint-Denis  
prix global : Frs 10.965,00.
- 4° M. Lemaire Maurice à Taverny (S.-et-O.)  
prix global : Frs 11.530,00.
- 5° M. Ch. Hitte, 33 rue des Bourdonnais, Paris (1<sup>er</sup> Arrond.)  
prix global : Frs 15.000,00.

Les propositions consenties par M. Deveugle étant les plus avantageuses pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique d'accepter pour valoir marché, la soumission souscrite par cette firme.

La dépense, soit : Frs 7.609,80 sera prélevée sur l'article 125 du budget primitif de l'exercice 1940.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2874

*Lycée Faïdherbe**Bourses  
et Subsidés**Année scolaire  
1939-1940*

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, les propositions suivantes d'allocation de bourses pour l'année scolaire 1939-1940.



*Lycée Faidherbe*

René Gryson, demi-pension .....	frs	2.187, »
Bernard Muylaert, demi-pension .....	frs	2.187, »
Gustave Tant, complément représentatif de la moitié des frais et demi-pension pour le 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> trimestres .....	frs	723, »

Les propositions sont établies prélèvement de 10 % déduit.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons, le 18 Janvier dernier, procédé à l'adjudication, en cinq lots, des articles nécessaires aux enfants de nos écoles, pendant l'année 1940.

Les soumissions relatives aux 1<sup>er</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> lots ayant comporté des rabais, les fournitures qui les concernent ont été adjudgées.

En ce qui concerne le 2<sup>me</sup> lot (cahiers), aucune soumission n'a été déposée ; pour le 3<sup>me</sup> lot (fournitures classiques), les propositions ont été faites en augmentation des prix de base au lieu du rabais prescrit par le cahier des charges de l'entreprise. En conséquence, l'adjudication des 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lots n'a pu être prononcée : elle doit être considérée comme infructueuse.

Pour éviter les délais d'une nouvelle adjudication, M. le Préfet, par lettre en date du 6 Février, nous a autorisés, pour l'acquisition des articles faisant l'objet des deux lots précités, à procéder par appel d'offres. C'est ce que nous avons fait, le 8 Février dernier, en vue de l'acquisition de nos fournitures classiques (3<sup>me</sup> lot de notre adjudication de Janvier).

Quatre libraires nous ont répondu :

MM. Gachie Aula et Tassard, de Lille ;

Dervaux, de Marcq-en-Barœul ;

M<sup>me</sup> Salomez, de Dunkerque.

Aucun de ces libraires n'ayant présenté d'offre pour la totalité des articles dont nous avons besoin, nous avons choisi, parmi leurs sou-

N° 2875

—  
*Ecoles  
municipales*

—  
*Fournitures  
classiques*

—  
*Marchés*  
—

missions, pour chaque article, l'offre la plus intéressante, et soumettons à votre approbation les marchés à passer.

L'importance de ces marchés :

30.827 frs 75 : M. Dervaux, 34 rue Raymond Derain à Marcq-en-Barœul ;

36.777 frs 10 : MM. Gachie Aula, 12 place du Lion d'Or, à Lille ;

36.258 frs 25 : M<sup>me</sup> Salomez, 11 bis rue Faulconnier, à Dunkerque ;

48.348 frs 60 : M. Tassard, 98 rue Léon-Gambetta, à Lille.

sera prélevée sur l'article 194 de notre budget ordinaire de 1940 « Ecoles primaires élémentaires et maternelles - Dépenses diverses ».

Par ailleurs, l'appel d'offres en vue de notre approvisionnement en cahiers n'ayant donné aucun résultat, nous vous soumettrons ultérieurement des propositions à ce sujet.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2876

MESSIEURS,

Lycée Fénelon

Internat  
municipal

Exercice 1939

Crédit  
additionnel

Au début de l'année scolaire 1939-1940, M<sup>me</sup> la Directrice du Lycée Fénelon s'est vue contrainte, par suite 1° d'une modification du programme de la classe de 4<sup>me</sup>, 2° de demandes plus nombreuses d'abonnements, de procéder à des achats de livres nouveaux.

La dépense de ces acquisitions s'élève à la somme de trois mille francs (3.000, »).

A l'effet de couvrir la dépense précitée, par délibération du 5 Janvier 1940, le bureau d'administration du Lycée demande l'ouverture d'un crédit additionnel de 3.000 frs à prélever sur les ressources existantes de l'Etablissement au titre de l'exercice financier de 1939.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 28 Juillet 1939, un crédit de 8.195 frs 76 a été ouvert au budget supplémentaire de 1939, sous la rubrique :

« Lycée Fénelon. Internat municipal annexé. Fonds de réserve « institué par décret du 7 Octobre 1938. Affectation audit Fonds, de « l'excédent de recettes de 1938 de l'Etablissement ».

L'opération de transport envisagée par le crédit précité n'a pas été effectuée.

Par suite de la balance déficitaire du budget primitif de 1940 de l'Internat, le bureau d'administration du Lycée demande que la dotation de 8.195 frs 76, originairement destiné au Fonds de réserve, soit attribuée à l'équilibre du budget.

Notons que 1° l'excédent de dépenses résulte, notamment, de la suppression, consécutive aux événements, de l'Internat proprement dit, 2° le Fonds de réserve imposé par le décret du 7 Octobre 1938 a pour but de faire face aux améliorations de l'Internat.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande formulée par le bureau d'administration du Lycée.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alphonse Martin, désinfecteur, a demandé l'achat de deux baignoires provenant des bains Dupuytren et entreposées actuellement au Magasin Brûlé et qui ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville.

M. Martin a accepté le prix fixé par le Service de 85 francs pour chaque baignoire, chiffre légèrement supérieur à celui obtenu dans une précédente vente sur appel d'offres, pour du matériel identique.

Cette vente étant intéressante pour la Ville, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien l'accepter et d'admettre en recette la somme de 170 francs.

*Adopté.*

N° 2877

Lycée Fénelon

Internat  
municipal

Demande  
d'affectation  
du boni  
de l'exercice 1938  
à l'équilibre  
du budget  
primitif de 1940  
de l'Etablissement

Avis

N° 2878

Vente de  
deux baignoires

Admission  
en recette

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2879

MESSIEURS,

*Vente d'un cheval**Admission  
en recette*

Le 13 Décembre 1939, à notre requête, il a été procédé par ministre de M<sup>e</sup> G. Singer, Commissaire priseur, à la vente d'un cheval réformé du Service de la Propreté Publique.

Le Produit de cette vente et les frais mis à la charge de l'acheteur forment une somme de cinq mille quatre-vingt-dix-neuf francs cinquante centimes (5.099,50).

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous demandons de ratifier cette vente et d'admettre en recette la somme précitée.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2880

MESSIEURS,

*Vente d'un cheval**Admission  
en recette*

Le 14 Février 1940, à notre requête, il a été procédé par ministre de M<sup>e</sup> G. Singer, Commissaire priseur, à la vente d'un cheval réformé du Service de la Propreté Publique.

Le produit de cette vente et les frais mis à la charge de l'acheteur forment une somme de sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze francs (7.595, »).

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous demandons de ratifier cette vente et d'admettre en recette la somme précitée.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 2880<sup>1</sup>

MESSIEURS,

*Vente  
de vieux matériel**Admission  
en recette*

Il a été procédé à la vente de vieux matériel reconnu inutilisable, provenant de nos casernes de sapeurs-pompiers, et de l'Institut Diderot - Ecole pratique de Commerce et d'Industrie.

Voici le détail des cessions effectuées :

1°	<i>M. Dupret, Professeur à l'Ecole Pratique de Garçons :</i>	
	a) un petit tour à verge, sans commande, pour .....	150 frs
	b) une lime rapide, pour .....	100 frs
2°	<i>M. Trublin, 12 rue de Valmy à Lille :</i>	
	un mandrin universel, pour .....	35 frs
3°	<i>M. Droulet, rue Saint-Amand, Impasse Choteau, 2, à Lille :</i>	
	un petit tour à verge, pour .....	150 frs
4°	<i>M. Lavieville, rue Eugène Varlin, Groupe Gustave Delory :</i>	
	une armoire en mauvais état, pour .....	40 frs
5°	<i>M. Caby Félix, 256, rue Kléber à Fâches-Thumesnil :</i>	
	a) une armoire en mauvais état, pour .....	40 frs
	b) une armoire en chêne, sans dos, pour .....	125 frs
6°	<i>M. Foquet, Mécanicien, Institut Mécanique des Fluides, Boulevard Painlevé, Lille :</i>	
	une machine à affuter universelle pour .....	600 frs
7°	<i>M. Morelle Deharveng, 334, route du Faubourg d'Arras, Lille :</i>	
	a) une meule en grès, pour .....	100 frs
	b) une meule en grès, pour .....	80 frs
8°	<i>M. Demeyer Arthur, 2 rue Henri Carette à Croix :</i>	
	a) un tour parallèle à charioter et fileter, pour .....	1.000 frs
	b) un banc de tour à bois, pour .....	80 frs
	c) deux scies alternatives à 150 francs, pour .....	300 frs
	d) trois tourets à 150 francs, pour .....	450 frs
	e) une petite scie sauteuse, pour .....	100 frs
	f) trois meules en mauvais état à 90 francs, pour ....	270 frs
	g) deux bâtis de perceuse sensitive à 50 francs, pour	100 frs
	h) un lot de deux enclumes hors d'usage, pour .....	50 frs
	i) un lot de deux pieds en fonte, pour .....	30 frs

j) un bâti de fonte, pour .....	50 frs
k) un protecteur métal déployé, pour .....	40 frs
l) une machine à affuter les scies, pour .....	100 frs
9° <i>M. More, rue Dumont d'Urville à Lille :</i>	
105 kilogs de vieux tuyaux de toile provenant du Bataillon des Sapeurs-Pompiers à 1, 25 le kilog ....	131,25
<i>Total</i> .....	<u>4.121,25</u>

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, de décider l'admission en recette de ces sommes.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2881

—  
*Insuffisance  
de crédits*

—  
*Exercice 1939*

—  
*Crédits supplé-  
mentaires*

MESSIEURS,

A l'effet de permettre le règlement, avant la clôture de l'exercice, de dépenses en instance d'ordonnancement, nous venons de procéder à une dernière révision des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 1939 et avons constaté les insuffisances ci-après :

<i>Art. 81 D. O. Eclairage des bâtiments communaux</i>	
Dépenses diverses .....	34.000, »
<i>Art. 83 D. O. Services municipaux. Transports automobiles et autres dépenses diverses..</i>	33.500, »
<i>Art. 2 C. A. Dépenses diverses consécutives à la mobilisation .....</i>	50.000, »

*Motifs* : Compléments nécessaires au règlement des dépenses de l'exercice 1939.

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture de crédits additionnels correspondant aux insuffisances ci-dessus et dont le montant sera prélevé sur les ressources à provenir du compte de l'exercice en cours.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des sirènes d'alerte, au nombre de huit, ont été installées aux endroits suivants, au moyen de crédits mis à notre disposition par la Défense Passive : Hôtel de Ville, Halle aux Sucres, Caserne Bouvines, Bains de Moulins-Lille, Arbonnoise, Institut Catholique des Arts et Métiers, Hospice François Baës, Réservoir du Chevalier Français.

Trois autres sirènes vont prochainement être placées : I) Nouvelle Bourse ; II) Ecole Pape-Carpentier ; III) Palais Rameau.

L'entretien de ces appareils, laissé à la charge des Municipalités, nécessite un personnel spécialisé et de toute confiance, difficile à recruter présentement.

M. Dauvin, ingénieur en chef des P.T.T., avec qui nous nous étions entretenu du problème, a consenti à assurer ce travail dès le 1<sup>er</sup> Novembre 1939, en compagnie de collaborateurs dont il s'est entouré, moyennant une indemnité forfaitaire fixée d'un commun accord à 10.800 francs par an.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous demandons : 1° d'accepter cette proposition qui répond aux conditions de compétence et de sécurité qui s'imposent en la circonstance ; 2° de décider que l'indemnité dont il s'agit sera : a) payable par trimestre échu ; b) prélevée sur le crédit ouvert au budget primitif, sous rubrique « Dépenses diverses nécessitées par la guerre ».

*Adopté.*

N° 2881

—  
*Entretien  
des sirènes  
d'alerte*

—  
*Indemnité  
forfaitaire*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 22 Septembre 1933, complétée le 28 Décembre suivant, vous avez fixé comme suit le taux de la taxe imposée aux propriétaires d'autobus titulaires d'un droit de stationnement sur le territoire de notre Ville :

300 frs par trimestre pour la première voiture,

200 frs par trimestre pour la deuxième voiture,

125 frs par trimestre pour chacune des suivantes,

étant entendu que ce tarif dégressif serait toujours applicable par ligne

N° 2882

—  
*Droits  
de stationnement  
applicables  
aux autobus*  
—

et non pour l'ensemble des voitures desservant diverses lignes d'un même entrepreneur.

Par lettre du 19 Février 1940, M. le Préfet du Nord fait connaître que M. le Procureur Général près la Cour des Comptes l'a informé qu'il résulte d'une jurisprudence constante que les permis de stationnement doivent frapper indistinctement toutes les occupations de même nature et de même importance et ne sauraient créer, pour une même occupation, une inégalité entre les véhicules pour quelque motif que ce soit.

En portant ces observations à notre connaissance, M. le Préfet nous invite à modifier le taux de la taxe précitée afin de faire disparaître l'irrégularité du tarif dégressif.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons donc de fixer au taux uniforme de trois cents francs par voiture et par trimestre, la taxe imposée aux propriétaires d'autobus titulaires d'un permis de stationnement.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2883

MESSIEURS,

Crédit Municipal  
de Lille

Exercice  
budgétaire 1939

Virements  
de crédits

Avis

Nous vous soumettons une délibération en date du 20 Novembre 1939 du Conseil d'Administration de la Caisse du Crédit Municipal, portant décision d'effectuer dans le cadre du budget de 1939 de l'Établissement, les virements de crédits ci-après :

Art. 26 à Art. 42. — Intérêts sur Comptes de dépôts (gages corporels). Assurance du Personnel contre les accidents .....	500, »
Art. 26 à Art. 49. — Intérêts sur Comptes de dépôts (gages corporels). Intérêts des avances faites par la Banque de France .....	25.900, »

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de cette délibération.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un marché à passer avec M. Dechierf, cultivateur, ferme de l'Ecart, rue du Grand But, à Lomme, pour la fourniture du lait aux crèches municipales pendant l'année 1940.

Le prix demandé est de 1 fr. 80 le litre, soit une augmentation de 0 fr. 05 sur le prix de l'année 1939.

Depuis 1938, les prix faits par ce fournisseur accusent une majoration de 0 fr. 30 par litre, égale à celle constatée dans le commerce.

La qualité de la marchandise ayant toujours donné satisfaction, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, d'accepter ces conditions et d'approuver le marché qui vous est soumis.

*Adopté.*

N° 2884

Crèches  
Municipales

Fourniture  
de lait frais

Marché  
de gré à gré

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de l'année 1939, des représentations cinématographiques ont été données aux enfants fréquentant les camps de vacances et du jeudi.

M. François Gervois, demeurant à Lille, 7 rue Sainte-Catherine, nous a loué des appareils, films et accessoires et a mis à notre disposition le personnel nécessaire à l'organisation de ces représentations.

Il nous présente le mémoire des sommes dues de ce fait et qui s'élèvent à 30.600 francs.

Nous vous demandons l'autorisation d'effectuer ce règlement et de passer le marché nécessaire, étant entendu que la dépense en résultant sera prélevé sur l'article 121 du budget ordinaire de 1939.

*Adopté.*

N° 2884

Camps  
de vacances  
et du jeudi

Représentations  
cinéma-  
tographiques

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2885

MESSIEURS,

*Bains Municipaux**Installation  
de bascules  
pèse-personnes*

M. Daure, 10 rue du Curé St-Etienne, agent régional de la Société Anonyme Française des Bascules Automatiques, 3 rue Laffitte, Paris, propose l'installation d'une bascule automatique dans chacun des établissements de bains, rue Dupuytren et du boulevard d'Alsace.

L'installation de ces deux bascules se ferait aux conditions suivantes, acceptées par M. Daure.

Les appareils, restant la propriété de l'installateur, seraient mis en place par ses soins à un emplacement favorable et ne pourraient être déplacés que par ses mécaniciens.

Tous les frais d'entretien — assurance, poinçonnage par le service des Poids et Mesures, etc... — seraient entièrement à la charge de la société propriétaire. La Ville n'aurait donc aucun frais à faire et recevrait en revanche une redevance annuelle de deux cents francs par bascule.

L'installateur bénéficierait, par contre, des recettes faites par ses soins, les bascules à installer fonctionnant au moyen de l'introduction d'une pièce de monnaie de vingt-cinq centimes.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'installation de deux bascules pèse-personnes à placer : l'une, dans le vestibule d'entrée de l'établissement de bains, rue Dupuytren ; l'autre, dans le vestibule d'entrée de l'établissement de bains du boulevard d'Alsace.

Nous vous demandons pareillement d'admettre en recette, pour la présente année et pour chacune des années suivantes, la somme de quatre cents francs représentant le droit d'occupation annuel de deux cents francs à payer par l'installateur pour chaque bascule placée dans nos établissements de bains.

*Adopté.*

N° 2886

**RAPPORT DE M. LE MAIRE***Fonds Municipal  
de Chômage*

MESSIEURS,

*Décret  
du 6 Mai 1939**Barème  
des ressources*

L'article 59 du décret du 6 Mai 1939, portant codification des textes sur le chômage, dispose « que l'allocation de chômage, jointe aux autres ressources de toute nature du chômeur et des autres membres de son ménage, ne peut dépasser les maxima fixés dans un barème

annexé au règlement établi, en fonction de l'ensemble des charges d'un ménage.

Afin d'éviter que des communes d'un département ayant sensiblement la même importance n'adoptent des taux très différents, le Ministre du Travail a prescrit l'établissement, par Arrêté Préfectoral, de barèmes-types applicables à l'ensemble des communes du département ou à des catégories de communes nettement définies.

Conformément à ces instructions, M. le Préfet a établi, par Arrêté du 8 Novembre 1939, un barème-type, approuvé par Monsieur le Ministre du Travail le 23 Décembre 1939.

Etant donné l'augmentation constante et sensible du coût de la vie, nous vous demandons, d'accord avec la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage, que soit mis en application dans notre commune ce barème-type, plus large que celui actuellement en vigueur, et qu'en conséquence, soit modifié comme suit l'article 6 du Règlement du Fonds de Chômage :

« L'allocation de chômage, jointe aux autres ressources de toute nature du chômeur et des autres membres du ménage ne pourra, en aucun cas, excéder les maxima ci-après :

Célibataires .....	20 Frs
Famille de 2 personnes .....	31 Frs
Famille de 3 personnes .....	44 Frs
Famille de 4 personnes .....	55 Frs
Famille de 5 personnes .....	66 Frs
Famille de 6 personnes .....	75 Frs
Famille de 7 personnes .....	83 Frs
Famille de plus de 7 personnes .....	8 Frs

par jour et par personne en sus.

Le reste sans changement ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite des circonstances actuelles, l'Administration Municipale a considéré qu'il n'était pas indiqué de procéder à l'adjudication pour la fourniture des effets d'habillement nécessaires aux Gardiens de la Paix et aux agents des Services Généraux.

N° 2887

Police et Services  
généraux

Fourniture  
des effets  
d'habillement  
pour 1940

Suppression

Dans ces conditions, nous vous demandons de décider, qu'à titre exceptionnel, il ne soit pas procédé, cette année, à la fourniture d'uniformes aux agents habillés, étant entendu que le prélèvement habituel de 400 francs ne sera pas opéré sur les traitements des intéressés.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2888

MESSIEURS,

Fourniture  
d'imprimés

Révision  
des séries de prix  
des lots 1, 2, 3, 4  
de l'adjudication  
de fin 1938,  
expirant le  
31 Décembre  
prochain

Par lettre du 10 Janvier, l'Imprimerie Ouvrière, 209 rue d'Aras, et l'Imprimerie Chevalier, 28 rue Emile Desmet, adjudicataires de fournitures d'imprimés pour deux années expirant le 31 Décembre prochain, nous ont fait savoir qu'en raison de la forte hausse des prix des papiers, elles ne pouvaient plus arriver à nous servir dans les conditions fixées par les séries de prix annexées au cahier des charges de l'adjudication du 15 Octobre 1938, sur lesquelles elles ont respectivement consenti les rabais suivants :

l'Imprimerie Ouvrière, 4 % et 18 % sur les lots 1 et 2 ;

l'Imprimerie Chevalier, 20 % et 22 % sur les lots 3 et 4.

Ces lots se composent comme suit :

1 <sup>er</sup> lot. — Administration Municipale - 1 <sup>re</sup> Direction - Secrétariat - Archives - Contentieux - Contributions - Bureau Militaire - Etat-Civil - Elections - Dactylographie - Cimetières - Police - Economat Sapeurs-Pompiers .....	Evaluation :	75.000 frs
2 <sup>me</sup> lot. — 2 <sup>me</sup> Direction - Travaux - Propreté Publique - Promenades et Jardins - Eaux - Eclairage	Evaluation :	35.000 frs
3 <sup>me</sup> lot. — 3 <sup>me</sup> Direction - Finances et Contrôle - Recette Municipale - Entrepôts - Octroi :	Evaluation :	35.000 frs
4 <sup>me</sup> lot. — 4 <sup>me</sup> et 5 <sup>me</sup> Directions - Ecoles - Conservatoire - Musées - Théâtres - Hygiène - Alimentation - Assistance .....	Evaluation :	35.000 frs

Ces deux firmes sollicitent un relèvement de 20 % des séries de prix pour les lots 1 à 4 inclus, avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1940.

L'examen de ces demandes nous a permis de constater qu'elles n'ont rien d'excessif, l'augmentation moyenne du prix des papiers, comparativement aux prix pratiqués en 1938, étant actuellement de 65 %.

Le prix du papier « Velin 70 » des Papeteries de France qui sert de base à l'adjudication en cours était de 520 francs les 100 kgs, en 1938 ; il est actuellement de 844 francs les 100 kgs.

Dans ces conditions, nous vous prions d'accueillir favorablement ces demandes.

La dépense à prévoir par suite du relèvement de 20 % des séries de prix des lots 1 à 4 serait approximativement la suivante :

Evaluation des 4 lots : 180.000 francs, moins le rabais moyen de 13 % consenti par les soumissionnaires :

$$\frac{180.000 \text{ frs} \times 13}{100} = 23.400 \text{ francs}$$

$$180.000 \text{ francs} - 23.400 \text{ francs} = 156.600 \text{ francs}$$

$$\text{Dépense à prévoir : } \frac{156.600 \times 20}{100} = \underline{\underline{31.320 \text{ francs.}}}$$

Cette dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alfred Wacquez, ancien inspecteur principal de sûreté, est décédé le 24 Février 1940, en possession d'une pension de 4.666 frs 67 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1924.

Sa veuve, la dame Marie-Julienne Agneray, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Marie-Julienne Agneray est née le 3 Mars 1870 à Lys ;

N° 2889

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve Alfred  
Wacquez*

2° que M. Wacquez et la dame Agneray ont contracté mariage le 25 Octobre 1890 ;

3° que M. Wacquez est décédé le 24 Février 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Wacquez ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Wacquez a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 4.666,67 : 2 = 2.333,33.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Wacquez à 2.333,33 à partir du 25 Février 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2890

MESSIEURS,

*Liquidation  
de pension*

*Services  
Municipaux*

*Veuve Charles  
Aubrun*

M. Charles Aubrun, ancien inspecteur des Travaux Municipaux, de 2<sup>me</sup> classe, est décédé le 8 Décembre 1939, en possession d'une pension de 1.679 frs 66 portée à 2.854 frs 56 par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Août 1919.

Sa veuve, la dame Rose Ferrand, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Rose Ferrand est née le 17 Novembre 1884 à Cromac (Haute-Vienne) ;

2° que M. Aubrun et la dame Ferrand ont contracté mariage le 16 Janvier 1904 ;

3° que M. Aubrun est décédé le 8 Décembre 1939 ;

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Aubrun ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux

desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Aubrun a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 2.854,56 : 2 = 1.427 frs 28.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Aubrun à 1.427 frs 28 à partir du 9 Décembre 1939, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules Brisys, ancien sous-chef de Bureau, est décédé le 24 Janvier 1940, en possession d'une pension de 8.180 frs 24 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1935.

Il laissait, au moment de son décès, un enfant mineur qui a droit, aux termes du règlement de la Caisse des retraites, jusqu'à l'âge de 18 ans, à la pension qu'aurait pu toucher sa mère.

Vu les extraits de l'Etat-Civil constatant :

1° que M. Brisys Jules-Louis, veuf de Marthe-Joséphine Bailly, est décédé le 24 Janvier 1940 ;

2° que de son mariage avec la dite dame Bailly est issu Brisys Albert-Jules-Louis, né à Lille le 16 Août 1922.

Vu le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte :

Art. 10. — que la pension de l'enfant de l'agent qui ne laisse pas de veuve habile à recueillir les bénéfices dudit règlement est fixée comme l'eut été celle de sa mère.

Art. 7. — que M<sup>me</sup> Brisys aurait eu droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 8.180,24 : 2 = ..... 4.090,12

Art. 8. — que la pension de la mère s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit :

4.090,12 × 1  
----- 409,01

10

Total ..... 4.499,13

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finan-

N° 2891

Liquidation  
de pension

Services  
Municipaux

Enfant  
Albert Brisys

ces, de régler la pension de l'enfant Albert Brisly à 4.499 frs 13 jusqu'au 16 Août 1940, daté à laquelle il atteindra 18 ans.

Le point de départ des arrérages est fixé au 25 Janvier 1940.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2892

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Services  
Municipaux*

—  
*Veuve Joseph  
Gilbert*

MESSIEURS,

M. Joseph Gilbert, ancien contrôleur des eaux de 1<sup>re</sup> classe, est décédé le 10 Mars 1940 en possession d'une pension de 8.272 frs 40 sur la Caisse des retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juin 1932.

Sa veuve, la dame Alphonsine-Maria Brassart, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Alphonsine-Maria Brassart est née le 15 Septembre 1870 à Roubaix :

2° que M. Gilbert et la dame Brassart ont contracté mariage le 4 Juillet 1922 :

3° que M. Gilbert est décédé le 10 Mars 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Gilbert.

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Gilbert a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :  $8.272,40 : 2 = 4.136,20$ .

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Gilbert à 4.136,20 à partir du 11 Mars 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Albert-Benoit Minque, Chef magasinier à la Caisse des Ecoles, né à Lille le 16 Juin 1880, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 16 Juillet 1940.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1907, M. Minque comptera, au 15 Juillet 1940, trente-trois ans six mois et quinze jours de versements avec un traitement moyen de 21.550 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Minque a droit :

Pour trente ans, à la moitié du traitement moyen, soit	10.775, »
Pour trois ans : 3/40 de 21.550 .....	1.616,25
Pour six mois : 6/12 de 1/40 de 21.550 .....	269,37
Pour quinze jours : 15/30 de 1/12 de 1/40 de 21.550	22,44
Total .....	<u>12.683,06</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Minque, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services municipaux, à partir du 16 Juillet 1940, une pension annuelle de 12.683 frs 06.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Chéri Lecoche, ancien Directeur de l'Octroi, est décédé le 15 Février 1940, en possession d'une pension de 24.666 frs 66 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 1937.

Sa veuve, la dame Adolphine-Louise Ghesquière, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

N° 2893

Liquidation  
de pension

Services  
Municipaux

Albert Minque

N° 2894

Liquidation  
de pension

Octroi

Veuve Chéri  
Lecoche

1° que la dame Ghesquière Adolphine-Louise est née le 1<sup>er</sup> Novembre 1883, à Lille ;

2° que M. Lecoche et la dame Ghesquière ont contracté mariage le 27 Octobre 1903 ;

3° que M. Lecoche est décédé le 15 Février 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Lecoche ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Lecoche a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 24.666,66 : 2 = 12.333 frs 33.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Lecoche à 12.333 frs 33, à partir du 16 Février 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2895

—  
Liquidation  
de pension

—  
Octroi

—  
Veuve Léon  
Lobert

MESSIEURS,

M. Léon Lobert, ancien vérificateur de 3<sup>me</sup> classe à l'Octroi, est décédé le 9 Janvier 1940, en possession d'une pension de 466 frs 74 portée à 1.524 frs 16 par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Août 1914.

Sa veuve, la dame Joséphine Flon, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Joséphine Flon est née le 18 Septembre 1872 à Bruxelles ;

2° que M. Lobert et la dame Flon ont contracté mariage le 30 Juin 1894 ;

3° que M. Lobert est décédé le 9 Janvier 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Lobert ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux

desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Lobert a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 1.524 frs 16 : 2 = 762,08.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Lobert à 762 frs 08, à partir du 10 Janvier 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Edmond Baron, ancien sous-brigadier de sûreté de 1<sup>re</sup> classe, est décédé le 10 Août 1939, en possession d'une pension de 2.981 frs 28 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Février 1923.

Sa veuve, la dame Jeanne-Alphonsine Dessoit, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Jeanne-Alphonsine Dessoit est née le 29 Août 1872 à Saint-Omer (P.-de-C.) ;

2° que M. Baron et la dame Dessoit ont contracté mariage le 25 Novembre 1898 ;

3° que M. Baron est décédé le 10 Août 1939 ;

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Baron ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Baron a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 2.981 frs 28 : 2 = 1.490 frs 64.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Baron à 1.490 frs 64 à partir du 11 Août 1939, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

N° 2896

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve Edmond  
Baron*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2897

MESSIEURS,

*Liquidation  
de pension**Police**Veuve Lucien  
Boivin*

M. Lucien Boivin, ancien brigadier chef des gardiens de la paix, est décédé le 5 Février 1940, en possession d'une pension de 7.233 frs 33 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1937.

Sa veuve, la dame Berthe-Léontine Pirez, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Berthe-Léontine Pirez est née le 30 Octobre 1884 à Fresnes ;

2° que M. Boivin et la dame Pirez ont contracté mariage le 31 Août 1907 ;

3° que M. Boivin est décédé le 5 Février 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Boivin ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Boivin a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :  $7.233,33 : 2 = 3.616$  frs 66.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Boivin à 3.616 frs 66, à partir du 6 Février 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 2898  
*Liquidation  
de pension**Police**Veuve  
J.-B. Desmulliez*

MESSIEURS,

M. Jean-Baptiste Desmulliez, ancien sous-chef de sûreté, est décédé le 18 Février 1940, en possession d'une pension de 10.991 frs 80 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1938.

Sa veuve, la dame Blanche Liénard, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil :

- 1° que la dame Blanche Liénard est née le 2 Août 1889 à Hem ;
- 2° que M. Desmulliez et la dame Liénard ont contracté mariage le 10 Octobre 1910 ;
- 3° que M. Desmulliez est décédé le 18 Février 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Desmulliez ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Desmulliez a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 10.991,80 : 2 = 5.495,90.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Desmulliez à 5.495 frs 90 à partir du 19 Février 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jean-Baptiste Heughebaert, ancien agent de sûreté de 1<sup>re</sup> classe, est décédé le 7 Mars 1940, en possession d'une pension de 486 frs 50 portée à 1.472 frs 24 par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Août 1912.

Sa veuve, la dame Blanche-Rosine Lefils, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Blanche-Rosine Lefils est née le 21 Juillet 1867 à Lille ;
- 2° que M. Heughebaert et la dame Lefils ont contracté mariage le 14 Novembre 1892 ;
- 3° que M. Heughebaert est décédé le 7 Mars 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Heughebaert ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux

N° 2899

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve  
Jean-Baptiste  
Heughebaert*  
—

desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Heughebaert a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :  $1.472,24 : 2 = 736,12$ .

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Heughebaert à 736 frs 12 à partir du 8 Mars 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2900

MESSIEURS,

Liquidation  
de pension

Police

Victor Hidoux

M. Victor-Fidèle-Arthur Hidoux, gardien de la paix de 1<sup>re</sup> classe, né à Cassel le 19 Décembre 1890, sollicite pour raisons de santé la liquidation de sa pension de retraite à partir du 25 Août 1939.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1<sup>er</sup> Février 1914, M. Hidoux comptait, au 24 Août 1939, vingt-cinq ans six mois et vingt-quatre jours de versements avec un traitement moyen de 15.542 frs 22 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la dite Caisse, cette pension doit être calculée comme suit :

pour vingt-cinq ans de service : $25/60$ de 15.542,22 = . . . . .	6.475,92
pour six mois : $6/12$ de $1/60$ de 15.542,22 = . . . . .	129,52
pour vingt-quatre jours : $24/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 15.542,22	17,27
Total . . . . .	<u>6.622,71</u>

Vu les états de services et retenues de M. Hidoux ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Crépin, Lancelle et Havet constatant que M. Hidoux se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Hidoux sur les fonds de la Caisse des retraites des Services Municipaux, à partir du 25 Août 1939, une pension annuelle de 6.622 frs 71.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Achille Laude, ancien sous-brigadier de police de 2<sup>me</sup> classe, est décédé le 26 Octobre 1939, en possession d'une pension de 558 frs 72 portée à 1.818 francs par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1911.

Sa veuve, la dame Marie-Anne Crametz, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil, constatant :

- 1° que la dame Marie-Anne Crametz est née le 16 Novembre 1860;
- 2° que M. Laude et la dame Crametz ont contracté mariage le 14 Mai 1892 ;
- 3° que M. Laude est décédé le 26 Octobre 1939.

Vu les certificats constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Laude ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Laude a droit à la moitié de la pension de son mari, soit  $1.818 : 2 = 909$  francs.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Laude à 909 francs, à partir du 27 Octobre 1939, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Constant Ponthieu, ancien agent de sûreté de 1<sup>re</sup> classe, est décédé le 19 Février 1940 en possession d'une pension de 2.056 frs 28 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1928.

Sa veuve, la dame Céline-Clémence Deffrennes, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite Caisse.

N° 2901

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve  
Achille Laude*

N° 2902

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve Constant  
Ponthieu*

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Céline-Clémence Deffrennes est née le 26 Juillet 1886 à Lannoy ;

2° que M. Ponthieu et la dame Deffrennes ont contracté mariage le 11 Mai 1908 ;

3° que M. Ponthieu est décédé le 19 Février 1940.

Vu le certicac constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Ponthieu ;

Vu les statuts de la Caisse de retraite des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Ponthieu a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :  $2.056,28 : 2 = 1.028,14$ .

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Ponthieu à 1.028 frs 14 à partir du 20 Février 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2903

—  
Liquidation  
de pension

—  
Police

—  
Enfant  
Georges Renaud

MESSIEURS,

M. Désiré Renaud, gardien de la paix de 2<sup>me</sup> classe, est décédé le 17 Janvier 1940, laissant un enfant mineur.

Tributaire de la Caisse des retraites des Services municipaux depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 1924, M. Renaud comptait au moment de son décès, quinze ans deux mois et huit jours de versements, compte tenu d'une interruption de services, du 9 Novembre 1939 au 17 Janvier 1940, avec un traitement moyen de 14.714 frs 44 pendant les trois dernières années.

Il aurait pu obtenir une pension de 3.724 frs 92 calculée comme suit :

Pour quinze ans de service : 15/60 de 14.714,44 .....	3.678,60
Pour deux mois : 2/12 de 1/60 de 14.714,44 .....	40,87
Pour huit jours : 8/30 de 1/12 de 1/60 de 14.714,44 .....	5,45
Total .....	<u>3.724,92</u>



M<sup>me</sup> Anne-Marie Kopp, épouse divorcée de M. Renaud, sollicite pour son enfant le règlement de la pension à laquelle il a droit :

Vu les extraits des actes de l'Etat-Civil constatant :

1° que M. Renaud est décédé le 17 Janvier 1940 ;

2° que du mariage de M. Renaud avec la dame Kopp est issu Georges-Henri Renaud, né à Morhange le 29 Juin 1923.

Vu l'extrait du jugement de divorce du 26 Octobre 1938 constatant que ledit divorce a été prononcé au profit de M<sup>me</sup> Kopp ;

Vu le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte :

1° Art. 7. — Que la veuve a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari,

soit : 3.724,92 : 2 = .....	1.862,46
-----------------------------	----------

2° Art. 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant de moins de 18 ans, soit 1.862,46 × 1

.....	186,24
-------	--------

10

Total .....	<u>2.048,70</u>
-------------	-----------------

Vu l'article 10 dudit règlement qui accorde, aux enfants de l'employé qui ne laisse pas de veuve habile à recueillir les bénéfices de ce même règlement, une pension fixée par les articles 7 et 8 énoncés ci-dessus.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de l'enfant Georges Renaud à 2.048 frs 70 jusqu'au 29 Juin 1941, date à laquelle il atteindra 18 ans.

Cette pension prendra cours le 18 Janvier 1940, lendemain du décès de M. Renaud.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. François Wiart, ancien sergent de ville hors classe, est décédé le 9 Janvier 1940, en possession d'une pension de 3.113 frs 10 portée à 3.693 frs 12 par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Août 1923.

Sa veuve, la dame Elodie-Marie Meens, sollicite le règlement de

N° 2904

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve*

*François Wiart*  
—

sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil, constatant :

1° que la dame Elodie-Marie Meens est née le 21 Avril 1871 à Zegers-Cappel ;

2° que M. Wiart et la dame Meens ont contracté mariage le 20 Juin 1895 ;

3° que M. Wiart est décédé le 9 Janvier 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Wiart ;

Vu les statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Wiart a droit à la moitié de la pension de son mari, soit :  $3.693 \text{ frs } 12 : 2 = 1.846,56$ .

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Wiart à 1.846 frs 56 à partir du 10 Janvier 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2905

MESSIEURS,

—  
Emprunt  
de 4.000.000 de frs  
inscrit au  
budget de 1938

—  
Imputation  
de dépenses  
sur les ressources  
générales

En votre séance du 23 Décembre 1937, délibérant sur le budget primitif de 1938, vous décidiez que seraient exceptionnellement financées par l'emprunt, les dépenses de travaux et d'acquisitions inscrits au chapitre extraordinaire et s'élevant à la somme de quatre millions de francs.

Le budget fut approuvé ; l'exécution de travaux urgents fut décidée.

Un décret intervenu le 30 Décembre 1939 limite l'emprunt à la somme de 2.831.000 francs.

Voici les dépenses dont le financement par l'emprunt n'est pas autorisé :

Art. 37. — Bâtimens universitaires. Travaux de restauration. Subvention forfaitaire à l'Université. 2 <sup>m</sup> e année .....	400.000
— 47. — Voie publique. Signalisation. Plaques indicatrices des rues et promenades. Travaux et fournitures .....	85.000
— 48. — Eclairage électrique de la voie publique. Achat de matériel .....	273.000
— 55. — Projet de construction d'un nouveau lycée de garçons. Avances sur honoraires .....	200.000
— 56. — Ecole Valentine Labbé. Travaux d'aménagements de salles de cours de couture et de coupe. Part Ville .....	94.500
— 64. — Etablissement de bains municipaux, boulevard de la Liberté. Bains de famille. Aménagement d'une salle de vapeur .....	22.000
— 65. — Etablissement de bains municipaux, boulevard de la Liberté. Installation de onze stalles de douches supplémentaires .....	35.000
— 68. — Musée Commercial. Aménagement. Transformation .....	52.000
— 72. — Bourse du Travail. Renforcement de l'éclairage de la salle Gustave Delory .....	7.500
Total .....	<u>1.169.000</u>

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien décider l'imputation desdites dépenses sur les ressources générales.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet, pour avis, le budget additionnel de l'Etablissement pour l'exercice 1939.

### BALANCE

Recettes .....	202.549,58
Dépenses .....	185.318,72
Excédent de Recettes .....	<u>17.230,86</u>

N° 2906

*Bureau  
de Bienfaisance*

*Budget  
additionnel  
de l'exercice 1939*

Avis

## DECOMPOSITION PAR COMPARTIMENT BUDGETAIRE

## I. — RECETTES :

a) <i>Excédent de recettes du Compte administratif de 1938</i> .....	90.770,32
b) <i>Restes à recouvrer accusés au Compte administratif de 1938</i> .....	44.109,15
c) <i>Recettes nouvelles</i> .....	67.670,11

## II. — DÉPENSES :

a) <i>Restes à payer accusés au Compte administratif de 1938</i> .....	494, »
b) <i>Dépenses nouvelles</i> .....	66.129,36
c) <i>Insuffisance de crédits du budget primitif :</i>	
<i>Traitement du Personnel</i> .....	32.954, »
<i>Contributions. Assurances</i> .....	15.793,36
<i>Réparations et entretien des logements à prix réduits</i> .....	20.000, »
<i>Médicaments, appareils, objets d'orthopédie</i> .....	48.612, »
<i>Rémunérations aux sages-femmes</i> .....	1.336, »
	118.695,36

En accord avec vos Commissions : a) des Finances ; b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2907  
—  
Bureau  
de bienfaisance  
—  
Budget  
primitif 1940  
—  
Avis  
—

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet, pour avis, le budget primitif de l'Etablissement pour l'exercice 1940.

En voici la balance :

RECETTES	}	ordinaires .....	8.023.154, »	}	8.028.054, »
		extraordinaires .....	4.000, »		
		d'ordre .....	900, »		
DÉPENSES	}	ordinaires .....	8.023.154, »	}	8.028.054, »
		extraordinaires .....	4.000, »		
		d'ordre .....	900, »		

La balance du budget de 1939 se présentait ainsi :

RECETTES	}	ordinaires .....	7.922.893, »	}	7.927.793, »
		extraordinaires .....	4.000, »		
		d'ordre .....	900, »		
DÉPENSES	}	ordinaires .....	7.922.893, »	}	7.927.793, »
		extraordinaires .....	4.000, »		
		d'ordre .....	900, »		

*Notre examen du document :*

L'équilibre est assuré par l'inscription d'une subvention communale de 4.601.333 frs. Notons que le budget de 1939 comportait à ce titre une prévision de 4.157.384 frs.

Ci-contre, par catégorie a) de recettes ; b) de dépenses, le relevé des diminutions et augmentations déterminant l'accroissement par rapport à 1939, de la subvention communale d'équilibre — accroissement chiffré à la somme de 443.949 frs.

<i>Recettes :</i>	en moins	en plus
Art. 1. Loyers .....	82.213, »	—
Art. 2. Fermages .....	—	1.769, »
Art. 3. Produit des baux emphytéoti- ques .....	617, »	—
Art. 4. Rentes sur l'Etat .....	—	22.200, »
Art. 7. Produit des concessions dans les cimetières .....	75.000, »	—
Art. 8. Droits des pauvres .....	200.000, »	—
Art. 11. Location de la chasse .....	9.827, »	—
	<hr/>	<hr/>
	367.657, »	23.969, »
	<hr/>	<hr/>
En moins .....	343.688 frs	

<i>Dépenses :</i>	en moins	en plus
Art. 1. Traitement du Personnel ....	—	77.475, »
Art. 4. Entretien des propriétés ....	100.000, »	—
Art. 5. Contributions, assurances ...	—	10.000, »
Art. 6. Capitalisation du 10 <sup>m</sup> e des ren- tes .....	—	2.250, »
Art. 8. Secours de loyers et secours en argent .....	25.000, »	—
Art. 9. Secours en nature .....	—	112.000, »
Art. 12. Charges des logements à prix réduits .....	—	20.000, »
Art. 13. Pensions de retraite .....	20.000, »	—
Art. 16. Personnel médical .....	21.464, »	—
Art. 17. Médicaments, appareils, objets d'orthopédie .....	—	25.000, »
Art. 19. Frais de sépulture d'indigents.	—	20.000, »
	<hr/>	<hr/>
	166.464, »	266.725, »
	<hr/>	<hr/>
En plus .....	100.261 frs	

Dans un rapport annexé au budget, l'Administration du Bureau de Bienfaisance motive les réductions et majorations des prévisions budgétaires ; souligne l'augmentation des prix du pain et du charbon ; appelle notre attention sur la nécessité de voter la subvention d'équilibre.

Considérant : 1° - l'inscription à notre budget de 1940, d'une prévision de subvention de 3.820.000 frs égale à celle mandatée en 1939 ; 2° - les efforts poursuivis par l'Administration de l'Etablissement en vue de déceler et supprimer les cumuls de secours.

En accord avec vos Commissions a) des Finances, b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous prions de vouloir bien :

- 1° - émettre un avis favorable à l'approbation du budget ;
- 2° - décider l'octroi d'une subvention complémentaire de trois cent

mille francs (300.000 frs) à prélever, soit sur les ressources pouvant se dégager du compte administratif de 1939 ; soit sur celles à provenir de l'exercice 1940.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le budget primitif pour 1940 de l'Internat municipal annexé au Lycée de jeunes filles.

*Balance :*

Recettes .....	313.854, »
Dépenses .....	324.654, »
<i>Déficit</i> .....	10.800, »

Le budget de 1939 offrait les chiffres ci-contre :

Recettes .....	570.587,20
Dépenses .....	570.587,20

Par rapport au budget de 1939, le volume du budget de 1940 est inférieur d'une somme de 246.000 frs. Cette diminution résulte notamment de ce que seule la demi-pension fonctionne. L'Internat proprement dit n'a point été réouvert par ordre de l'autorité académique.

L'examen des prévisions de recettes et de dépenses n'a donné lieu à aucune observation.

*De l'excédent de dépenses. - Voies et moyens de couverture.*

A l'effet d'assurer l'équilibre du budget, le bureau d'administration sollicite : 1° une subvention communale de frs 2.604,24 ; 2° l'attribution par la Ville, du boni de l'exercice 1938 de l'Etablissement dont le montant s'élevant à la somme de frs 8.195,76, a été reversé dans la Caisse municipale à la clôture dudit exercice.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien : I) approuver les propositions budgétaires établies ; II) décider d'assurer l'équilibre du budget par l'inscription : a) d'une subvention communale de frs : 2.604,24 que nous vous demandons de voter étant entendu que le versement sera fonction des besoins financiers de l'Etablissement ; b) de la prévision d'attribution aux besoins généraux de l'Internat, du boni de 1938 s'élevant à Frs : 8.195,76 et dont le mandatement au profit du Fonds de réserve avait été prévu au budget additionnel « Ville » de 1939, sous l'article 271.

*Adopté.*

N° 2908  
—  
Lycée Fénelon  
—  
Internat  
Municipal  
—  
Budget primitif  
pour  
l'exercice 1940  
—  
Avis  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2909

MESSIEURS,

*Lycée Fénélon**Internat  
Municipal**Repas pris  
au Lycée**Relèvement  
du tarif*

Par délibération du 5 Janvier 1940, le Bureau d'Administration du Lycée de jeunes filles, a donné son agrément à la proposition de Madame la Directrice de l'Etablissement, de relever, avec effet du 1<sup>er</sup> Février 1940, le tarif des repas pris au Lycée en dehors de la demi-pension régulière.

Ci-contre le tarif a) ancien ; b) nouveau :

		Ancien tarif	Nouveau tarif
Déjeuners	Elèves .....	6 frs	8 frs
	Personnel : 2 <sup>me</sup> catégorie ....	6 frs	8 frs
	Personnel : 1 <sup>re</sup> catégorie ....	7 frs	10 frs
	Visiteurs de passage .....	8 frs	12 frs
Dîners	Personnel du Lycée .....	6 frs	7 frs
	Visiteurs de passage .....	8 frs	8 frs

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien homologuer le nouveau tarif et sa date de mise en application.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 2910

*Office Public  
Municipal  
d'Habitations  
à Bon Marché**Budget primitif  
de 1940**Avis*

Le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché nous soumet, pour avis, conformément à la loi du 5 décembre 1922, le budget primitif de l'Etablissement pour l'année 1940.

Ce document est établi comme celui de l'année 1939, dans les formes prescrites par le décret du 2 Février 1937 portant règlement de comptabilité pour les Offices Publics d'Habitations à Bon Marché.

*Chiffres généraux :*

Recettes ...	d'exploitation .....	5.576.005, »	} 6.761.200,31
	d'établissement .....	1.185.195,31	
Dépenses ..	d'exploitation .....	4.479.796,31	} 7.466.741,06
	d'établissement .....	2.986.944,75	
	Déficit .....		705.540,75



Le budget de l'exercice 1939 offrait la balance ci-contre :

Recettes ...	{	d'exploitation .....	6.308.741,32	} 7.493.936,63
		d'établissement .....	1.185.195,31	
Dépenses ..	{	d'exploitation .....	4.003.884,31	} 7.489.099,06
		d'établissement .....	3.485.214,75	
		Excédent des recettes ...		<u>4.837,57</u>

La situation déficitaire du budget de 1940 est consécutive aux dispositions législatives en matière de loyers pendant les hostilités. La recette prévisionnelle au titre « Loyers » n'est que de 1.500.000 frs alors qu'elle se fixait au budget de 1939 à 2.540.800 frs.

La délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement fait mention du décret du 14 Octobre 1939 disposant que : 1° pendant l'état de guerre, les Offices ne feront face aux amortissements des prêts servis par la Caisse des Dépôts et Consignations, que dans la proportion des recettes générales effectuées ; 2° les sommes non amorties feront l'objet sitôt les hostilités terminées, d'une prolongation de délai des amortissements ; 3° la garantie municipale à propos des emprunts souscrits par les Offices, ne pourra être mise en jeu pour couvrir le déficit budgétaire résultant du fait de la guerre.

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 30 Décembre 1935, vous aviez arrêté les conditions de location au Ministère du Travail de l'immeuble 48-50 rue Royale où sont installés les services régionaux des Assurances Sociales.

M. le Ministre du Travail vient de nous retourner le bail après mise au point et signature.

Quelques modifications aux termes du contrat ont été apportées notamment en ce qui concerne :

1° les frais de vidange et curage des fosses d'aisances qui sont à la charge de la Ville ;

N° 2.910<sup>1</sup>

—  
Installation  
des Services  
des Assurances  
Sociales

—  
48-50, rue Royale

—  
Location  
au Ministère  
du Travail

2° l'enregistrement qui sera effectué à la diligence de la Ville. Nous tenons à signaler que cet enregistrement sera gratuit conformément aux dispositions de l'article 70 par. 2 de la loi du 22 frimaire an VII.

Nous vous demandons de ratifier le contrat intervenu et de décider l'admission en recette des loyers échus depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1935.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2911

MESSIEURS,

*Annexe Gombert  
du Lycée  
de jeunes filles*

*Travaux*

*Participation  
de la Ville dans  
les dépenses*

*Demande  
exceptionnelle  
d'imputation  
sur la dotation  
spéciale comprise  
dans l'emprunt  
de 20 millions  
avant  
sa réalisation*

Au cours de votre réunion du 20 Juillet 1938, vous avez : 1<sup>o</sup> affecté au lycée Fénelon l'annexe Gombert qui dépendait jusqu'alors du Lycée Faidherbe ; 2<sup>o</sup> adopté le projet : a) de construction d'une classe supplémentaire ; b) d'aménagements dans le bâtiment de l'annexe.

Pour permettre l'exécution rapide des travaux, vous avez homologué un accord intervenu avec M. le Recteur de l'Académie aux termes duquel : a) l'Université se chargeait de l'opération, c'est-à-dire de la transmission du projet à l'autorité Supérieure, du règlement des dépenses, b) la Ville s'engageait à verser à l'Université le montant de sa participation, soit 50 % des dépenses.

Le montant des travaux était évalué à 237.000 frs et vous avez décidé en outre que la part incombant à la Ville serait prélevée sur les fonds de l'emprunt de vingt millions prévu pour la construction d'un nouveau lycée de garçons et dont la désaffectation était poursuivie.

Le projet a été approuvé le 29 Juillet 1938 par M. le Ministre de l'Education Nationale qui, par arrêté du même jour, a attribué à la Ville une subvention de 108.900 frs.

En exécution de l'accord intervenu avec M. le Recteur, les travaux ont été entrepris puis, par application de l'article 2 du décret du 12 Novembre 1938 sur la révision des Programmes de Travaux Publics, le projet a été soumis au Comité de Contrôle financier. Le 9 mars 1939, M. le Préfet nous a fait connaître que M. le Ministre de l'Education Nationale l'informait que le Comité avait donné un avis favorable à l'achèvement des travaux et au paiement de la subvention de l'Etat.

A la date du 13 Janvier 1940, M. le Recteur a réglé d'importants acomptes aux entrepreneurs et il demande que soit mandatée à l'Université, notre part dans les dépenses.

L'emprunt de 20.000.000 de frs qui comporte une dotation spéciale pour les dépenses de travaux du lycée Fénélon et de l'annexe Gombert est à l'instruction de M. le Ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, la jurisprudence administrative ne permet l'imputation des dépenses sur dotation d'emprunt qu'après réalisation dudit emprunt.

En raison de l'intérêt qu'il y a à rembourser les sommes avancées par l'Université pour le compte de la Ville, nous vous prions, en accord avec l'Administration Municipale, de vouloir bien nous donner mandat de solliciter de l'Autorité Supérieure, une décision d'exception aux règles administratives, nous autorisant à ordonnancer au profit de l'Université sans attendre la réalisation de l'emprunt, le montant des dépenses qui nous incombent.

Nous vous demandons, en outre, de prendre l'engagement de créer des ressources, centimes ou taxes, si l'emprunt n'était pas réalisé.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 29 Mars 1939, M. Achille Martin, chauffeur-mécanicien à l'usine des Eaux d'Emmerin, a été victime d'un accident au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation du 19 Janvier 1940 intervenu devant M. le Président du Tribunal de Première Instance le taux d'incapacité permanente partielle fixé à 55 % par l'expert a été admis ; la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 12 Juin 1939, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 4.846 frs 15.

D'autre part, il a été donné acte au blessé de son droit aux appareils de prothèse dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions réglementaires.

Etant donné que M. Martin est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir le même traitement qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit « Pensions et Secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des retraites des Services municipaux », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les Services municipaux.

*Adopté.*

N° 2912

—  
*Accident Martin*

—  
*Règlement*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2913

MESSIEURS,

*Accident Planque**Admission  
en recette*

Le 27 Octobre 1939, M. Planque, gardien de la paix, fut renversé place de la République, par un camion de MM. Deroncq-Pierchon et C<sup>ie</sup>, 62 rue de Cambrai, à Lille.

Nous avons pressenti ces derniers à l'effet de récupérer les frais consécutifs à cet accident, soit :

1° Honoraires du D <sup>r</sup> Fichelle .....	20 frs »
2° Frais pharmaceutiques .....	29 frs 05
	49 frs 05

La Société d'Assurances « La Providence Accidents », 11 boulevard de la Liberté, à Lille, ayant consenti à nous désintéresser, nous vous prions de décider l'admission en recette de la somme susvisée.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2914

MESSIEURS,

*Accidents à divers  
véhicules  
et immeubles**Admission  
en recette*

Des accidents sont survenus à divers véhicules appartenant à la Ville.

Nous avons pressenti les auteurs responsables de ces accidents, lesquels, par l'intermédiaire de la Défense Automobile et Sportive, 32 boulevard de la Liberté, ont accepté de nous rembourser le montant des dégâts.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous :

NATURE DU VÉHICULE	DATE DE L'ACCIDENT	AUTEUR RESPONSABLE	MONTANT DES DÉGATS
Auto n° 2155 MD	11 Octobre 1939	MM. Bouillet et Danset, 128 rue du Long Pot, Lille.	320 frs
Auto n° 2154 MD	19 Déc. 1939	M. Loosfeld, 29 avenue du Peintre Jean à Tourcoing assuré par le Lloyd Continental Français à Roubaix.	990 frs

D'autre part, lors de l'incendie du Central Téléphonique, boulevard de la Liberté, des dommages ont été causés au petit Lycée Fénelon, rue Gombert.

M. Raoul Vaillant, directeur de l'Ancienne Mutuelle du Calvados, 284 avenue Dampierre, à Valenciennes, ayant consenti à nous régler le montant de ces dégâts, soit 4.600 frs, nous vous demandons, d'admettre cette somme en recette.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Divers accidents sont survenus, occasionnant des dégâts au matériel de la Ville.

Nous avons pressenti les auteurs responsables à l'effet de récupérer les frais consécutifs à ces accidents.

Les intéressés, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Compagnie d'assurance, ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions de décider l'admission en recette des indemnités réglées ainsi qu'il suit :

N° 2915

—  
Accidents

—  
Admission  
en recette

DATE DE L'ACCIDENT	NATURE DES DÉGÂTS	NOM DE L'AUTEUR RESPONSABLE	NOM DE LA C <sup>ie</sup> D'ASSURANCES	MONTANT DES DÉGÂTS
2 Juil. 1938	Borne lumineuse place Philippe Lebon .....	M. Pierre Saint- Georges, Place de la République à Loos - en - Gohelle (P.-de-C.).		2.528 frs 40
12 Juin 1939	Arbuste rue d'In- kermann .....	M. Boijaud, 6, place des Reignaux, Lil- le.	La Préservatrice, 8 rue Thiers, Lille.	206 frs
25 Juin 1939	Carreaux à l'Ecole Edgard Quinet.	M <sup>me</sup> Cayez, 14 rue Hovelacque, Lille.		92 frs 30
24 Juil. 1939	Kiosque à musi- que Faubourg des Postes ....	M. Henri Blavoet, 277 rue Léon Gambet- ta, Lille.	Le Patrimoine, 5 rue Jean Sans Peur, Lille.	125 frs
28 Août 1939	Porte d'entrée de l'établissement de Bains de Moulins-Lille ..	M. Béghin, 26 rue Gambetta, Fâches- Thumesnil.	La Préservatrice, Agence de Se- clin.	205 frs

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2916

Abattoirs

Locations

MESSIEURS,

Nous avons accordé à M. Jules Vancoillie, demeurant à Lille, 20 rue Saint-Sébastien, la location d'une case du frigorifique des Abattoirs, durant la période du 15 Janvier au 15 Février 1940, soit 31 jours, moyennant une redevance calculée à raison de 8 frs par jour, et, notamment, aux conditions ci-après :

M. Vancoillie s'est obligé à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il lui était formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de la location, d'introduire dans la case louée des viandes appartenant à des tiers.

De son côté, la Ville déclinait toute responsabilité en ce qui concerne la conservation des viandes déposées et les vols dont le locataire aurait pu être victime.

Il est entendu que, pour la période susvisée, M. Vancoillie est dispensé, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de main-morte afférente à la case occupée.

D'autre part, nous avons été saisi, par M. Marcel Maes, 52 rue Saint-Sébastien, d'une demande de renouvellement de la location du magasin contigu à la boyauderie N° 1.

Le bail pourrait être consenti aux mêmes conditions que précédemment c'est-à-dire moyennant un loyer annuel de 600 frs, payable par trimestre et d'avance, pour une durée de trois ans à compter du 15 Décembre 1939, avec faculté pour la Ville seule de le résilier à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

Nous vous demandons : a) de ratifier la décision que nous avons prise à l'égard de M. Vancoillie ; b) d'accueillir favorablement la demande de M. Maes ; c) de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 2917  
Occupation  
temporaire  
d'immeubles  
communaux  
Homologation

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'en-

gagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation.

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions suivantes :

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMCEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
Veuve Vernier .....	46 rue du Curé Saint-Sauveur, 2 pièces, 2 <sup>me</sup> étage.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	31 frs 50 par mois
Albert Christophe ..	26 rue des Robleds, 1 pièce, rez-de-chaussée.	1 <sup>er</sup> Octob. 1939	19 frs par mois plus charges
Charles Faisant ....	d° 1 pièce, 1 <sup>er</sup> étage. 1 pièce, 2 <sup>me</sup> étage.	d°	56 frs par mois
Debelsunce .....	46, rue du Curé Saint-Sauveur, 2 pièces, rez-de-chaussée.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	58 frs 50 par mois
Jules Dandoy .....	150 rue Gustave Delory, 2 pièces, 1 <sup>er</sup> étage.	1 <sup>er</sup> Mars 1940	58 frs par mois
M <sup>lle</sup> Dion .....	231-233, rue de Paris, 1 pièce, 2 <sup>me</sup> étage.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	33 frs par mois
Victor Laverland ...	d° 2 pièces, 2 <sup>me</sup> étage.	d°	47 frs par mois
Lanselle .....	100 rue Saint-Sauveur.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	225 frs par trimestre plus contributions, assurances, eau, vidange
Manufacture des Tabacs, 41, rue du Pont-Neuf .....	Local - Halle aux Sucres.	1 <sup>er</sup> Février 1940	100 frs par an plus surprime d'assurances

D'autre part, nous avons consenti un bail de neuf années consécutives à chacun des locataires suivants pour occupation de presbytères :

Dubois .....	23 rue du Pont-Neuf.	1 <sup>er</sup> Octob. 1939	3.500 frs plus charges
Basquin .....	123 rue Royale.	1 <sup>er</sup> Déc. 1939	2.200 frs plus charges

En raison des hostilités et sur la demande des intéressés, nous avons cru équitable de consentir les réductions de loyer ci-après :

NOM DU LOCATAIRE	SITUATION DE L'IMMEUBLE	LOYER INITIAL	LOYER RÉDUIT A	POINT DE DÉPART DE LA RÉDUCTION
Henri Cappaert ....	41 avenue de Dun-kerque.	52 frs par mois	26 frs par mois	1 <sup>er</sup> Octobre 1939
Brasserie Vandam- me .....	50 rue du Marché.	3.000 frs par an	1.500 frs par an	1 <sup>er</sup> Janvier 1940
Hélène Delepouve, femme Camus ....	10 rue du Marché.	2.200 frs par an	1.100 frs par an	1 <sup>er</sup> Novembre 1939
Société Delattre et C <sup>o</sup> , rue d'Alger a Saint-André .....	Terrains à Saint- André.	14.235 frs par an	7.117 frs 50 par an	1 <sup>er</sup> Janvier 1940
d <sup>o</sup>	d <sup>o</sup>	10.765 frs par an	5.382 frs 50 par an	d <sup>o</sup>
d <sup>o</sup>	d <sup>o</sup>	1.200 frs par an	600 frs par an	d <sup>o</sup>
Désiré Curnelle, 11, rue de la Gaïeté ..	Terrain avenue Ch. Saint-Venant.	924 frs par an	616 frs par an	1 <sup>er</sup> Novembre 1939

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces décisions et nous autoriser à signer les conventions nécessaires.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N<sup>o</sup> 2918

MESSIEURS,

*Occupation  
temporaire  
de terrains  
communaux*

*Homologation*

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre approbation les autorisations verbales accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux à usage de jardins désignés ci-après :

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE ANNUELLE
Fernand Quirni, 146 rue d'Esquermes ..	Jardin n <sup>o</sup> 27, Faubourg de Béthune.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	48 frs 75 par an.
Gaston De Becker, rue Verhaeren, Pav. 4, apparte- ment 209 .....	Jardin n <sup>o</sup> 27 bis, Faubourg de Béthune.	d <sup>o</sup>	48 frs 75 par an.
Jean Hugon, 26, rue Auguste Comte ..	Jardin n <sup>o</sup> 4, Faubourg des Postes.	d <sup>o</sup>	45 frs par an.
Charles Duvauchelle, 43 rue Auguste Comte .....	Jardin n <sup>o</sup> 6, Faubourg des Postes.	1 <sup>er</sup> Février 1940	45 frs par an.



NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE ANNUELLE
Alexandre Beaumont, 7 rue Richard Wagner ....	Jardin n° 3, Faubourg d'Arras.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	45 frs par an.
Louis Jorieux, 296 rue du Faubourg d'Arras .....	Jardin n° 45, Faubourg d'Arras.	1 <sup>er</sup> Juin 1940	42 frs par an.
Alexis Bompard, 1 place des Girondins .....	Sentier des Dondaines.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	30 frs 75 par an.
Désiré Vanstaen, 20 rue des Girondins.	Sentier des Dondaines.	d°	27 frs par an.
Alexandre Duriez, 15 rue des Noirs ....	Sentier des Dondaines.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	26 frs 25 par an.
Victor Brousmiche, 26 rue de Tourville .....	Jardin n° 9, boulevard de la Moselle.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	45 frs par an.
Louis Vantorhoudt, 3 bis rue Auber ..	Jardin n° 41, boulevard de la Moselle.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	45 frs par an.
Victor Denis, 5 aven. de la Roseraie ....	Jardin n° 77, boulevard de la Moselle.	d°	45 frs par an.
Gustave Hugot, 5 rue Newton .....	Jardin n° 80, boulevard de la Moselle.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	45 frs par an.
Jean Leclercq, 95 rue de Canteleu .....	Jardin n° 92, boulevard de la Moselle.	d°	45 frs par an.
Attilio Paraboschi, 9 rue Durnerin ....	Jardin n° 107, boulevard de la Moselle.	1 <sup>er</sup> Octobre 1939	45 frs par an.
Emile Dufлот, 19 rue Verdi .....	Jardin n° 112, boulevard de la Moselle.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	45 frs par an.
Alfred Philippe, 147 rue St-André ....	Jardin n° 1, Porte d'Ypres.	d°	37 frs 50 par an.
Georges Pitel, 145 rue St-André ....	Jardin n° 11, Porte d'Ypres.	d°	47 frs 25 par an.
Georges Dumortier, 14 rue Malus ....	Jardin n° 40, avenue Louise Michel.	d°	46 frs 50 par an.
Manuel Da Cunha, 37 rue La Fontaine	Jardin n° 19, rue de la Convention.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	32 frs 55 par an.
Michel Dehouck, 31 rue Bourjembois, cour St-Louis n° 2	Jardin n° 9, rue Matteotti.	1 <sup>er</sup> Août 1940	38 frs 70 par an.
René Dewinaut, rue de la Chaude Rivière prolongée ..	Jardin de la rue de la Chaude Rivière.	1 <sup>er</sup> Avril 1940	240 frs par an.
Charles Evrard, 52 rue Chaplin .....	Jardin, rue François Millet.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	65 frs 25 par an.
Dumoulin, 79 rue de Lyon .....	Jardin, rues du Faubourg d'Arras et Bolivar.	d°	60 frs par an.

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE ANNUELLE
Elie Sonnevile, 139 boulevard de la Ré- publique, La Ma- deleine .....	Jardin, avenue Germaine.	1 <sup>er</sup> Janv. 1940	75 frs par an.
Camille Desmares- caux, 1 boulevard de la République, La Madeleine .....	Jardin, promenade du Pré- fet.	α	600 frs par an.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Jardins, de vouloir bien ratifier ces décisions.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2919

MESSIEURS,

*Honoraires  
de M<sup>e</sup> Crussaire  
Règlement*

M<sup>e</sup> Crussaire, avocat, 18 rue Henri Kolb, nous a transmis la note des honoraires qui lui sont dus au titre de l'année 1939, et s'élevant à 3.976 frs 25, pour les affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue :

I. — Instance contre les consorts Poirson et M. Loosfeld, en réduction de loyer de l'immeuble 1-3-5 rue Anatole France.

Honoraires ..... 700, »

II. — Instance contre M. Loosfeld :

a) au sujet du renouvellement du bail.

Honoraires ..... 700, »

b) au sujet du règlement des frais de consommation des eaux.

Honoraires ..... 150, »

III. — Instance contre MM. Poivre et Carette-Dubucq au sujet d'un accident survenu place des Chasseurs de Driant.

Papier timbré pour mémoire .....	30, »
Honoraires .....	800, »
IV. — Instance contre M. Turpin aux fins d'expulsion d'un immeuble sis 26 d rue des Canonniers.	
Honoraires .....	100, »
V. — Instance contre M. Roellen, ouvrier au service de la Ville, en révision de la rente allouée pour incapacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	7,80
Honoraires .....	120, »
VI. — Instance contre les consorts Benoit-Peucelle au sujet d'un refus d'autorisation de bâtir.	
Honoraires .....	120, »
VII. — Instance contre M. Clerbout, ouvrier au ser- vice de la Ville, en révision de la rente allouée pour inca- pacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	7,85
Procès-verbal de conciliation .....	15,45
Honoraires .....	120, »
VIII. — Instance contre M. Heusdens, ouvrier au ser- vice de la Ville, en révision de la rente allouée pour inca- pacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.	
Acte de désistement .....	10,30
Honoraires .....	100, »
IX. — Instance contre M. Van Caeneghem, ouvrier au service de la Ville, en révision de la rente allouée pour incapacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.	
Rapport d'expertise .....	10,30
Procès-verbal de conciliation .....	18,45
Honoraires .....	120, »

X. — Instance contre M. Guilbert, ouvrier au service de la Ville, en révision de la rente allouée pour incapacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.

Rapport d'expertise .....	18,45
Procès-verbal de conciliation .....	18,45
Honoraires .....	120, »

XI. — Instance contre M. Hochedez, aux fins d'expulsion de l'immeuble sis 51 rue de la Vignette.

Frais de greffe .....	80,40
Ordonnance .....	46,50
Honoraires .....	450, »

XII. — Instance contre M. Dewandel, chauffeur au service de la Ville, en révision de la rente allouée pour incapacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.

Procès-verbal de classement .....	12,30
-----------------------------------	-------

XIII. — Avis sur une demande de reversibilité de rente à la suite du décès de M. Desfossez.

Honoraires .....	100, »
------------------	--------

Total .....	3.976,25
-------------	----------

Nous vous demandons de décider le règlement de la somme de 3.976 frs 25 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure » de l'exercice 1939.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Novembre 1938, vous avez décidé que les règlements à effectuer en vertu de l'adjudication d'entretien des propriétés communales passée le 27 Avril 1937 et qui avaient pour base l'édition 1938 de la série de prix du Bâtiment du Nord subiraient un abattement provisoire de dix pour cent à régulariser en fin d'adjudication suivant le montant des travaux exécutés.

L'adjudication du 27 Avril 1937 est maintenant terminée. La base de règlement de l'édition 1938 de la série de prix concernait la période du 1<sup>er</sup> Avril 1938 au 9 Mai 1939 inclus.

Le montant général des travaux réglés sur cette base, entrepris durant cette période, s'est élevé à 3.834.741 frs 56 dont 2.361.502 frs 56 pour des fournitures de matériaux ou pour des travaux exécutés à la mesure et 1.473.239 frs pour le règlement de la main-d'œuvre employée à des travaux en régie. Sur cette somme globale, l'abattement provisoire s'est élevé à 383.474 frs 12.

Il importe aujourd'hui de déterminer le taux définitif des abattements à appliquer.

Après avoir enregistré : a) les différentes observations des entrepreneurs quant à l'application des abattements imposés à la série de prix dans son édition 1938 ; b) la position de nos services des travaux ; c) l'avis du conseiller juridique de la Ville, dont copie ci-jointe, il a été procédé à la recherche d'une solution transactionnelle sur les bases suivantes : 1° abattement de 10 % ramené à 8 % en ce qui concerne les fournitures de matériaux ou les travaux à la mesure ; 2° abattement de 10 % ramené à 5 % pour le règlement de la main-d'œuvre employée à des travaux en régie.

Le tableau ci-après détermine ainsi le montant des versements à opérer à chacun des entrepreneurs adjudicataires pour leurs lots respectifs.

N° 2919<sup>1</sup>

—  
Entretien  
des Propriétés  
communales

—  
Prix de règlement

—  
Abattement  
—

NOMS DES ENTREPRENEURS ADJUDICATAIRES	N° DES LOTS	MONTANT DES MÉMOIRES, RABAIS DÉDUIT ÉTABLIS SUR SÉRIE DE PRIX, AVANT ABATTEMENT			MONTANT DE L'ABATTEMENT PROVISOIRE COL. 4 (10 % COL. 3)	CALCUL DE L'ABATTEMENT DÉFINITIF			RESTE A PAYER COL. 8 (COL. 4+7)
		SUR FOURNITURE OU TRAVAUX A LA MESURE COL. 1	MAIN D'ŒUVRE COL. 2	TOTAL COL. 3 (COL. 1+2)		SUR FOURNITURE OU TRAVAUX A LA MESURE COL. 5 (8 % COL. 1)	MAIN D'ŒUVRE COL. 6 (5 % COL. 2)	TOTAL COL. 7 (COL. 5+6)	
Chantry .....	1	23.936,13	119.269,24	143.205,37	14.320,53	1.914,89	5.963,46	7.878,35	6.442,18
Josien .....	2	90.683,60	74.576,27	165.259,87	16.525,99	7.254,69	3.728,81	10.983,50	5.542,49
Asphaltes du Nord ....	3	3.232,65	—	3.232,65	323,26	258,61	—	258,61	64,65
Dumont .....	4	49.986, »	107.778,39	157.764,39	15.776,44	3.998,88	5.388,91	9.387,79	6.388,65
Léo Wiart et C <sup>ie</sup> .....	5	158.089,75	166.831,36	324.421,11	32.442,11	12.647,18	8.316,57	20.963,75	11.478,36
G. Sadoine .....	6	75.005,90	63.229,71	138.235,61	13.823,56	6.000,47	3.161,48	9.161,95	4.661,61
Démaretz et C <sup>o</sup> .....	7	14.620,44	73.945,99	88.566,43	8.856,64	1.169,63	3.697,30	4.866,93	3.989,71
P. Vansteenberghé ....	8	46.794,88	74.534,85	121.329,73	12.132,97	3.743,59	3.726,74	7.470,33	4.662,64
Veuve Hennebelle .....	9	45.126,61	56.099,03	101.225,64	10.122,56	3.610,13	2.804,95	6.415,08	3.707,48
P. Lecour fils et C <sup>ie</sup> ....	10	53.343,60	79.419,15	132.762,75	13.276,27	4.267,49	3.970,96	8.238,45	5.037,82
P. Vansteenberghé ....	11	177.555,05	93.696,73	271.251,78	27.125,18	14.204,40	4.684,84	18.889,24	8.235,94
Démaretz et C <sup>o</sup> .....	12	69.392,39	31.175,99	100.568,38	10.056,84	5.551,39	1.558,80	7.110,19	2.946,66
Chantry .....	13	6.478,07	51.915,15	58.393,22	5.839,32	518,24	2.595,76	3.114, »	2.725,32
Duprez et Vandenaeele	14	66.306,85	111.981,29	178.288,14	17.828,81	5.304,55	5.599,06	10.903,61	6.925,20
Hasbroucq .....	15	39.163,43	46.809,01	85.972,44	8.597,24	3.133,07	2.340,45	5.473,52	3.123,72
Cauderlier .....	16	17.814,43	31.653,76	49.468,19	4.946,82	1.425,15	1.582,69	3.007,84	1.938,98
Lecour fils et C <sup>o</sup> .....	17	31.484,11	64.790,19	96.274,30	9.627,43	2.518,73	3.239,51	5.758,24	3.869,19
P. Vansteenberghé ....	18	63.399,46	54.195,97	117.595,43	11.759,54	5.071,96	2.709,80	7.781,76	3.977,78
Demaretz et C <sup>o</sup> .....	19	20.572,89	30.182,33	50.755,22	5.075,52	1.645,83	1.509,12	3.154,95	1.920,57
Coopérative de Peinture	20	319.332,13	69.539,07	388.871,20	38.887,12	25.546,57	3.476,95	29.023,52	9.863,60
Société « Le Travail » ..	21	686.010,56	37.303,31	723.313,87	72.331,39	54.880,84	1.865,16	56.746, »	15.585,39
P. Van Coppenolle ....	22	303.173,63	34.812,21	337.985,84	33.798,58	24.263,89	1.740,61	25.994,50	7.804,08
Totaux .....		2.361.502,56	1.473.239, »	3.834.741,56	383.474,12	188.920,18	73.661,93	262.582,11	120.892,02

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

a) de vouloir bien homologuer la solution transactionnelle intervenue qui consiste à réserver aux entrepreneurs la somme totale de 120.892 frs 02 sur celle de 383.474 frs 12 qui leur avait été abattue provisoirement ;

b) de décider que la somme à reverser aux entrepreneurs sera prélevée : I) jusqu'à concurrence de 99.167 francs sur les disponibilités du crédit, article 66 du budget ordinaire de 1939 : « Entretien des propriétés communales, travaux à l'entreprise » ; II) pour le surplus, soit la somme de 21.725 frs 02, sur le crédit ouvert au budget primitif de 1940 sous l'article 351 « Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs ».

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M<sup>e</sup> Payen, avocat, 114 bis, rue des Postes, à Lille, nous a transmis la note des frais et honoraires, s'élevant à 343 frs 35 qui lui sont dus pour avoir défendu la Ville dans une action en dommages-intérêts contre MM. Lechien en Aaron pour exécution de travail pendant les congés payés.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 343 frs 35 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

*Adopté.*

---

N° 2920

Honoraires  
de M<sup>e</sup> Payen

Règlement

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2921

MESSIEURS,

Programme  
des  
Grands Travaux

Groupe scolaire  
des Bois Blancs

Agrandissement

13<sup>me</sup> lot :  
Chauffage central  
et douches

I. — Réception  
définitive

II. — Décompte  
définitif

Le 23 Janvier 1940, une commission composée de MM. Domsin, Adjoint au Maire, Claes et Treels, Conseillers municipaux ; Fauvet, ingénieur, chef du Service des Bâtiments ; Walare, architecte, s'est rendue au groupe scolaire des Bois-Blancs, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-dessous :

N° DU LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSE AUTORISÉE	DÉCOMPTÉ DÉFINITIF
13 <sup>me</sup>	Groupe scolaire des Bois-Blancs. — Chauffage central et douches .....	280.500, »	281.857,78

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2922

MESSIEURS,

Programme  
des  
Grands Travaux

Institut  
Denis Diderot

Construction

11<sup>me</sup> lot, partie B :

Vitrierie  
Miroiterie

I. — Réception  
définitive

II. — Décompte  
définitif

Le 23 Janvier 1940, une Commission composée de MM. Domsin, Adjoint au Maire ; Bataille et Bour, Conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments ; Alleman et Chenal, architectes, s'est rendue à l'Institut Denis Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-dessous :

N° DU LOT	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DÉPENSE AUTORISÉE	DÉCOMPTÉ DÉFINITIF
11 <sup>me</sup> lot Partie B	Institut Denis Diderot. — Vitre- rie-Miroiterie .....	247.506,50	223.201,23



La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien.

Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri Moreau, demeurant à Lille, rue de Canteleu, pavé Saint-Joseph 6, s'est déclaré acquéreur de deux châssis d'automobiles usagées utilisées autrefois par nos services de Police et de Sapeurs-Pompiers.

Après discussion, nous avons pu obtenir de M. Moreau la somme de 500 francs qui correspond à l'exacte valeur de ce matériel.

Nous vous prions d'admettre cette somme en recette.

*Adopté.*

N° 2923

—  
*Vente  
de deux châssis  
d'automobiles  
usagées*

—  
*Admission  
en recette*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Palmyr Lecrinier, Gardien de la Paix de 2<sup>m</sup>e classe, est décédé accidentellement, en service commandé, le 8 Janvier 1940, laissant sa veuve, la dame Carmen-Marguerite Hoenig, qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de son enfant mineur, conformément aux statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Tributaire de la dite Caisse depuis le 1<sup>er</sup> Juin 1929, M. Lecrinier comptait, au moment de son décès, dix ans, sept mois, huit jours de versements avec un traitement moyen de 14.449 frs 62 pendant les trois dernières années.

Il aurait pu obtenir une pension de 2.554 frs 10 calculée comme suit :

N° 2924

—  
*Liquidation  
de pension*

—  
*Police*

—  
*Veuve  
Palmyr Lecrinier*  
—

Pour dix ans : 10/60 de 14.449,62 .....	2.408,27
Pour sept mois : 7/12 de 1/60 de 14.449,62 .....	140,48
Pour huit jours : 8/30 de 1/12 de 1/60 de 14.449,62 .....	5,35
Total .....	<u>2.554,10</u>

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° Que la dame Carmen-Marguerite Hoenig, est née à Chavigny (Meuthe-et-Moselle), le 26 mars 1910 ;

2° Que la dite dame Hoenig et M. Lecrinier ont contracté mariage le 4 Février 1931 ;

3° Qu'antérieurement à ce mariage est né à Hasnon, le 30 Août 1930, Léon-Palmyr Lecrinier ;

4° Que M. Lecrinier est décédé le 8 Janvier 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation n'a été prononcée entre les époux Lecrinier-Hoenig ;

Le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte :

ARTICLE 7. — Que M<sup>me</sup> Veuve Lecrinier a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : 2.554,10 : 2 .. 1.277,05

ARTICLE 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant de moins de 18 ans, soit 1.277,05 : 10 .. 127,70

Total .....

	<u>1.404,75</u>
--	-----------------

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension annuelle de M<sup>me</sup> Veuve Lecrinier et de son enfant à 1.404 frs 75 à partir du 9 Janvier 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Ainsi que le relate un rapport sur lequel vous venez de statuer, le gardien de la paix Lecrinier fut tué accidentellement le 8 Janvier dernier, par une sentinelle près de l'enceinte de l'Exposition du Progrès Social.

Né le 21 Février 1900, entrée au service de la Police le 1<sup>er</sup> Juin 1929, il ne comptait, au moment de son décès que 10 ans 7 mois et 9 jours de service et de versements à la Caisse des retraites. En application des articles 7 et 9 du statut de la Caisse des retraites et de l'article 29 du statut des fonctionnaires municipaux, sa veuve ne pourra bénéficier que d'une pension annuelle de 1.277 frs 05 augmentée d'un dixième pour son enfant soit au total 1.404 frs 75.

Si M. Lecrinier avait sollicité la liquidation de sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1955, premier jour du mois suivant celui au cours duquel il aurait atteint 55 ans, il aurait touché une pension de 9.026 frs 25 et la pension de reversion allouée à sa veuve aurait été de 4.513 frs 12 : d'où une différence très sensible avec la rente qui lui sera servie effectivement.

M<sup>me</sup> Lecrinier se propose d'intenter une action contre l'Etat en vue d'obtenir le paiement d'une indemnité en compensation du préjudice subi.

Compte tenu de ce que l'accident est survenu en service commandé, nous vous proposons, pour parfaire la rente actuellement servie et pour tenir compte des frais funéraires fixés en matière d'accident de travail à 1.000 frs et normalement supportés par l'employeur, d'allouer cette année à M<sup>me</sup> Lecrinier une indemnité exceptionnelle de 6.000 frs.

A cet effet, nous vous prions de décider l'ouverture d'un crédit spécial à prélever sur les ressources de l'exercice 1940.

D'autre part, nous vous demandons de nous autoriser à exercer l'action récursoire contre l'Etat, lors de l'instance qu'engagera M<sup>me</sup> Lecrinier.

*Adopté.*

N° 2925

—  
Accident Lecrinier

—  
Indemnité  
exceptionnelle  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 2925<sup>1</sup>*Personnel  
enseignant**Indemnité  
de départ*

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930, nous vous proposons d'allouer aux membres du Personnel enseignant ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes à prélever sur l'article 180 du budget ordinaire de 1940 :

M<sup>me</sup> Chéreau, adjointe, 25 années de service à Lille . . . . 1.250 frs

M<sup>me</sup> Rousseau, adjointe, 15 années de service à Lille . . . . 750 frs

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2926

*Jury Criminel  
Liste du Jury 1941**Délégation*

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 8 de la loi du 21 Novembre 1872 sur le Jury Criminel, la Commission chargée de dresser la liste préparatoire annuelle est composée, indépendamment du Juge de Paix ou de ses suppléants, du Maire et d'un Adjoint choisi par lui, de deux conseillers par canton désignés par le Conseil Municipal.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de désigner, en vue de l'établissement de la liste pour 1941 :

Cantons : centre :	MM. Bauche, Noterman ;
est :	Farvacques, Corbu ;
nord :	Leroy, Peeters ;
nord-est :	Bour, Bauche ;
ouest :	Noterman, Vandenberghe ;
sud-est :	Bataille, Vandenberghe ;
sud-ouest :	Claes, Dhoossche ;
sud :	Dhoossche, Martin.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Ch. Barrois, propriétaire de l'immeuble qu'il nous louait, à usage de poste de police, rue Pascal 46-48, est décédé le 5 Novembre 1939.

Sur notre demande, M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Charles Barrois consent à nous accorder un nouveau bail pour 3, 6 ou 9 années à compter rétroactivement du 6 Novembre 1939, aux mêmes conditions que précédemment c'est-à-dire moyennant un loyer annuel de 2.000 frs.

En outre, la Ville supportera comme par le passé, les contributions, la prime d'assurance contre l'incendie, la consommation d'eau et la vidange de la fosse d'aisances.

Elle aura également à sa charge toutes les réparations locatives et propriétaires mais ces dernières cesseront de lui incomber lorsque les sous-locataires introduits dans l'immeuble auront quitté leurs logements.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale : a) d'accepter ces conditions ; b) de nous autoriser à passer la convention nécessaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 Décembre 1939, vous avez décidé l'envoi aux mobilisés lillois de deux colis : le premier, dans la semaine de Noël-Nouvel An, le second, au cours de la période des fêtes locales et du 14 Juillet.

Vous nous avez, dans le même temps, autorisé à passer un marché avec la Société « Union Lilloise d'Alimentation » dont le siège est à Lille 76-78 rue Barthélémy-Delespaul, pour la fourniture des denrées nécessaires à la confection des colis de Noël au prix de 19 frs 70 par colis.

Mais nos prévisions ont été dépassées et de nouvelles demandes nous sont parvenues auxquelles vous avons voulu donner satisfaction.

Dans ce but, divers commerçants ont été pressentis. Seule, la Société Union Lilloise d'Alimentation a déclaré être en mesure de nous assu-

N° 2927

—  
*Location  
à la Ville*

—  
*Rue Pascal 46-48*  
—

N° 2928

—  
*Envoi de colis  
aux lillois  
mobilisés  
aux armées*

—  
*Achat de denrées*

—  
*Marché*  
—

rer les deux livraisons supplémentaires de 1.000 et 1.500 colis dont nous avons besoin. Il a été entendu toutefois qu'en raison de l'augmentation du coût des denrées depuis notre première commande, 1.000 colis seraient fournis au prix de 20 frs 80 et 1.500 au prix de 21 frs 30, en ce compris la taxe d'armement.

Ces prix s'entendent sans les droits d'octroi, les frais de timbre et d'enregistrement étant à la charge de la Ville.

Nous vous demandons l'autorisation de passer, pour ces fournitures, un nouveau marché dont l'importance approximative est fixée à 52.750 frs.

La dépense sera prélevée sur le crédit de 2 millions « Dépenses diverses consécutives à la mobilisation » (article 2 des autorisations spéciales de 1939).

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2929

MESSIEURS,

—  
Service  
des Bâtiments

—  
Eclairage  
électrique

—  
Achat de lampes

—  
Marché

L'éclairage des bâtiments communaux et abris de défense passive nécessite une dépense annuelle, en lampes électriques, voisine de 24.000 francs.

Sur les prix de vente pratiqués par le consortium des lampes, une remise de 36 % était précédemment appliquée.

Sous réserve d'une commande unique atteignant un montant brut de 50.000 francs de lampes, la Compagnie des Lampes consentirait une remise de 50 %.

Une telle opération, représentant pour la Ville une grosse économie, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Bâtiments :

1° de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons avec la Compagnie des Lampes, pour un montant brut de 50.000 francs avec remise de 50 % sur les prix actuellement en vigueur ;

2° de décider que cette dépense de 25.000 francs sera prélevée et répartie comme suit :

6.000 francs sur l'article	20	du budget primitif.
8.500 francs sur l'article	96	d°
9.500 francs sur l'article	204	d°
1.000 francs sur l'article	424	d°

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un procès-verbal, en date du 4 Juillet 1939, MM. L. Demaretz et C<sup>o</sup>, 88 rue de Rivoli à Lille, ont été déclarés adjudicataires pour l'entretien des bâtiments communaux.

- 1<sup>o</sup> du 7<sup>me</sup> lot. — Couvertures en ardoises, pannes, tuiles, pots de cheminées et travaux accessoires. Importance approximative 120.000 frs. Cautionnement : 1.500 frs.
- 2<sup>o</sup> du 12<sup>me</sup> lot. — Zingage, recouvrements et couvertures en plomb. Importance approximative : 160.000 frs. Cautionnement : 2.000 frs.
- 3<sup>o</sup> du 19<sup>me</sup> lot. — Tuyauterie en plomb et en fer, robinetterie, appareils pour le gaz et l'eau. Importance approximative : 80.000 frs. Cautionnement : 1.000 frs.

Par suite de sa mobilisation, M. Demaretz s'est trouvé dans l'obligation de fermer son atelier et, partant, d'arrêter l'exécution de ces travaux.

Dans votre séance du 23 Décembre 1939, vous avez décidé de lui substituer pendant la fermeture de son atelier et au maximum jusqu'à l'expiration de l'adjudication :

- 1<sup>o</sup>) M. Joseph Labbe, 47 rue Barthélémy Delespaul, pour les travaux des 7<sup>me</sup> et 12<sup>me</sup> lots, moyennant un rabais de 22 %.
- 2<sup>o</sup>) MM. André et Maurice Herbeau, 17 Square Dutilleul, pour les travaux repris au 19<sup>me</sup> lot, moyennant un rabais de 23 %.

Ces entrepreneurs ont été dispensés du versement d'un cautionnement.

Mais M. Demaretz avait, antérieurement à cette décision, effectué des travaux, à concurrence de 4.751 frs pour le 7<sup>me</sup> lot, de 6.621 frs pour le 12<sup>me</sup> lot et de 1.332 frs pour le 19<sup>me</sup> lot, travaux qu'il a exécutés à notre entière satisfaction et qu'il importe de lui régler.

Etant donné le peu d'importance de ces travaux et en raison des circonstances, nous vous proposons, à la demande de M. Demaretz, de le dispenser du versement des cautionnements sus-énoncés de 1.500 frs, 2.000 frs et 1.000 frs.

*Adopté.*

N<sup>o</sup> 2930

—  
*Entretien  
des propriétés  
communales*

—  
*Travaux repris  
aux 7<sup>me</sup>, 12<sup>me</sup>  
et 19<sup>me</sup> lots*

—  
*Dispense de  
cautionnement*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2931

—  
*Emprunt  
 de 20 millions  
 à contracter au  
 Fonds Commun  
 du Travail*  
 —

*Travaux  
 d'installation  
 de bouches  
 d'incendie*  
 —

*Autorisation  
 d'effectuer  
 les travaux  
 et d'en  
 ordonnancer  
 les dépenses  
 avant la décision  
 ministérielle  
 d'emprunter*  
 —

MESSIEURS,

Dans la liste des travaux à financer par l'emprunt de 20 millions de francs à contracter au titre du plan Marquet et dont la faculté de réalisation auprès de la Caisse Nationale de Crédit aux Départements et aux Communes nous a été accordée par la Commission Nationale des Grands Travaux, suivant décision du 17 Janvier 1935, figure l'installation de bouches d'incendie.

La dépense prévue s'élève à la somme de 75.000 francs. Le crédit est ouvert sous l'article 85 du budget extraordinaire de 1939.

La jurisprudence administrative ne permet l'exécution de travaux financés par l'emprunt, qu'après délivrance de l'acte autorisant celui-ci, et c'est seulement si l'emprunt est réalisé qu'elle permet l'imputation des dépenses.

Le décret approubatif n'est encore point délivré alors que s'avère urgente, par suite des circonstances actuelles, l'exécution des travaux d'installation des bouches d'incendie.

Dans ces conditions, nous vous prions, d'accord avec l'Administration Municipale, de vouloir bien nous donner mandat de solliciter de l'Administration Supérieure une décision d'exception aux règles administratives précitées, c'est-à-dire, autoriser sans attendre la décision ministérielle visant l'emprunt : 1° l'exécution immédiate des travaux susdits ; 2° l'ordonnement des dépenses sur le crédit d'emprunt ouvert au budget extraordinaire de 1939, sous l'article 85.

Nous vous demandons, en outre, de prendre l'engagement de créer des ressources (centimes ou taxes) si l'emprunt n'était point autorisé.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2932

—  
*Distribution  
 d'eau*  
 —

*Bouches  
 d'incendie*  
 —

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Avril 1926, vous avez décidé d'augmenter le nombre des bouches d'incendie de 80 m/m à raison de 20 à 25 par an.

Vous venez de prendre des dispositions pour l'exécution du programme de 1939 qui n'a pas encore pu être mis en application.

Pour l'année 1940 et en raison des circonstances actuelles votre Commission des Services Publics propose de compléter le programme



de 1939 et de poser vingt-cinq bouches aux emplacements indiqués par le Commandant du Corps de Sapeurs-Pompiers.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ce programme et de décider :

1° que l'exécution des bouches d'incendie sera confiée à l'entreprise privée ;

2° que les bouches d'incendie seront posées par l'adjudicataire des travaux d'entretien des distributions d'eau potables et industrielles aux conditions de son marché ;

3° que les dépenses évaluées à 69.000 francs pour le programme dit de 1940, seront imputées sur le crédit « Dépenses diverses nécessitées par la guerre ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les marchés, pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine élévatoire d'Emmerin, expirent le 31 Mars 1940.

Tenant compte de l'impossibilité de la mise en adjudication publique de cette fourniture, le commerce des charbons ayant cessé d'être libre à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 1939, nous vous proposons de passer avec l'Association Charbonnière, les deux marchés que nous vous soumettons, valables du 1<sup>er</sup> Avril 1940 au 30 Juin 1940, l'un pour 125 tonnes de charbon gras Tout-Venant 20/25 % ; l'autre 225 tonnes de grains lavés maigres 10/30.

Les dépenses, évaluées à 35.625 francs environ, pour le premier marché, et à 78.300 francs environ pour le second, seront prélevées sur le crédit ouvert au budget ordinaire, sous la rubrique « Eaux ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché passé avec la Société Bokanowski et C<sup>o</sup>, 38 rue de la Grande Chaussée à Lille, en vue de la fourniture, pendant l'année 1939, des articles de mercerie et autres nécessaires aux ateliers de l'école

N° 2933

—  
*Distribution  
d'eau*

—  
*Fourniture  
de charbon  
à l'Usine  
élévatoire  
d'Emmerin*

—  
*Marché*  
—

N° 2934

—  
*Ecole  
Valentine Labbé*

—  
*Fourniture  
d'articles  
de mercerie*

—  
*Marché*  
—

pratique de commerce et d'industrie « Valentine Labbé » est arrivé à expiration.

Ce marché dont l'importance approximative avait été fixée à 10.000 francs stipulait que les fournitures seraient faites au fur et à mesure des commandes du service et seraient facturées aux prix commerciaux en cours sous escompte de 10 + 2 %.

M<sup>me</sup> la Directrice de cette école propose de renouveler ce marché pour 1940 aux mêmes conditions que l'an dernier en en portant toutefois l'importance à 20.000 frs.

Nous vous demandons d'agréer cette proposition et de nous autoriser à passer le marché nécessaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2935

Propreté  
Publique

Transports  
Municipaux

Véhicules  
automobiles

Réparations  
et fournitures

Marché

Depuis plusieurs années, M. Jules Leprette, garagiste à Lille, 32 rue de Lens, a assuré à notre entière satisfaction la réparation et la fourniture des pièces nécessaires aux automobiles du service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

Pour l'année 1939, un marché de gré à gré avait été passé dont l'importance atteignait 25.000 frs.

Conformément à l'avis émis par M. le Directeur de ce Service, nous vous proposons de nous autoriser à renouveler, pour l'année 1940, le dit marché et ce, pour 25.000 frs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2936

Hébergement  
des indigents  
de passage

Subvention à  
l'Armée du Salut

Vous avez accordé à l'Armée du Salut une subvention de 5.000 francs pour l'hébergement d'indigents de passage pendant l'année 1939.

Nous avons pressenti le directeur de cette œuvre qui a consenti à héberger chaque jour, pendant l'année 1940, six indigents, dans les mêmes conditions.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de décider d'allouer à l'Armée du Salut la même subvention que l'an dernier. La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget pour les frais de logement et de nourriture des indigents de passage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un contrat passé en vue de l'hébergement des indigents de passage, pour la durée d'une année du premier Mai 1939 au 30 Avril 1940, M. Cosse-Rohart, aubergiste, 45 rue Gustave Delory, met à la disposition de la Ville : 1° pour la période d'été, dix lits et dix repas par jour ; 2° pour la période d'hiver, vingt lits et vingt repas par jour.

La Ville paie une redevance fixée à six francs cinquante par jour pour l'hébergement de chaque indigent.

Par lettre du 2 Février, M. Cosse a sollicité le renouvellement de la convention dans les mêmes conditions que précédemment.

Etant donné que cette exploitation n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière et que l'établissement est bien tenu, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, a) de décider le renouvellement de la convention dans les mêmes conditions ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget pour les frais de logement et de nourriture des indigents de passage.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par délibération du 10 Novembre 1938, vous avez voté en faveur de l'Union Locale des Syndicats, une subvention de 10.000 frs destinée au fonctionnement et au développement du Collège du Travail pour l'année 1939.

Cette œuvre, en raison des circonstances, a dû réduire son acti-

N° 2937

*Hébergement  
des indigents  
de passage*

*Renouvellement  
de la convention*

N° 2938

*Collège  
du Travail*

*Subvention*

tivité. Néanmoins un certain nombre des cours qu'elle organisait à l'intention de la classe ouvrière ont été maintenus, si bien que l'Union locale nous demande de lui continuer partiellement notre aide.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons de ramener à 1.000 frs la subvention à allouer pour le fonctionnement en 1940 du Collège du Travail.

La dépense sera prélevée sur l'article 301 du budget ordinaire.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2939

*Impression  
des Bulletins  
administratifs*

*Marché*

MESSIEURS,

En vue de l'impression jusqu'à la fin de l'année en cours des Bulletins administratifs mensuels, nous avons consulté les maisons susceptibles d'exécuter ce genre de travaux.

L'Imprimerie Chevalier, 28 rue Emile Desmet nous a soumis des propositions qui, après examen, ont été reconnues très satisfaisantes.

Nous vous demandons dès lors de nous autoriser à passer avec cette maison le marché que nous vous soumettons et dont l'importance est évaluée à environ 25.000 frs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2940

*Liquidation  
de pension*

*Octroi*

*Veuve Gabriel  
Boulonnois*

MESSIEURS,

M. Gabriel-Charles Boulonnois, préposé d'octroi de 2<sup>m</sup>e classe, est décédé le 21 Mars 1940, laissant sa veuve, la dame Marie-Victorine-Cornelle Cuvelier, qui sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de son enfant mineur, conformément aux statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Tributaire de la dite caisse depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1921, M. Boulonnois comptait, au moment de son décès, dix-neuf ans deux mois et vingt-et-un jours de versements avec un traitement moyen de 15.231 frs 66 pendant les trois dernières années.

Il aurait pu obtenir une pension de 4.880 frs 48 calculée comme suit :

Pour dix-neuf ans : 19/60 de 15.231,66 .....	4.823,36
Pour deux mois : 2/12 de 1/60 de 15.231,66 .....	42,31
Pour vingt-et-un jours : 21/30 de 1/12 de 1/60 de 15.231,66.	14,81
	<hr/>
Total .....	4.880,48
	<hr/> <hr/>

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Marie-Victorine-Cornelle Cuvelier est née à Flers, le 28 Avril 1902 ;

2° Que M. Boulonnois et la dame Cuvelier ont contracté mariage le 16 Août 1924 ;

3° Que de ce mariage est issu Maurice Charles Boulonnois, né le 28 Juin 1925 à Lille ;

4° Que M. Boulonnois est décédé le 21 Mars 1940 ;

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Boulonnois-Cuvelier ;

Le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte :

1° ARTICLE 7. — Que M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Boulonnois a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 4.880,48 : 2 .....

2.440,24
----------

2° ARTICLE 8. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit 2.440,24 : 10 .....

244,02
--------

Total .....

2.684,26
----------

---

---

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension annuelle de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Boulonnois et de son enfant à 2.684 frs 26, à partir du 22 Mars 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

---

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2941

MESSIEURS,

*Liquidation  
de pension**Police**Veuve Ernest  
Deledicq*

M. Ernest Deledicq, ancien gardien de la paix de 1<sup>re</sup> classe, est décédé le 24 Février 1940 en possession d'une pension de 6.410 frs 16 sur la Caisse des retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 1<sup>er</sup> Juin 1932.

Sa veuve, la dame Uranie-Marie Pierrez, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Uranie-Marie Pierrez est née le 24 Novembre 1876 à Lille ;

2° Que M. Deledicq et la dame Pierrez ont contracté mariage le 4 Décembre 1899 ;

3° Que M. Deledicq est décédé le 24 Février 1940.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Deledicq ;

Les statuts de la Caisse des retraites des services municipaux desquels il résulte que M<sup>me</sup> Veuve Deledicq a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 6.410 frs 16 : 2 = 3.205 frs 08.

Nous vous prions de régler la pension de M<sup>me</sup> Veuve Deledicq à 3.205 frs 08, à partir du 25 Février 1940, lendemain du décès de son mari.

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2942

MESSIEURS,

*Subvention  
à des œuvres  
privées,  
philanthropiques,  
d'assistance  
et de bienfaisance**Répartition  
du crédit de 1939*

Dans votre séance du 18 Juillet 1938, vous avez émis le vœu qu'il soit dorénavant procédé à un examen particulièrement poussé des demandes de subventions présentées par les œuvres privées, philanthropiques, d'assistance et de bienfaisance, en vue d'une répartition plus équitable du crédit.

Le projet de répartition que nous vous soumettons pour l'année

1939 s'inspire de ces considérations et a été établi sur le vue de l'activité des œuvres en 1938.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de vouloir bien l'approuver.

TITRE DE LA SOCIÉTÉ	BUT	Montant
Aide enfantine des cantons de Lille.	Distribution vêtements aux enfants des écoles .....	1.800
La Mutuelle de l'Octroi de Lille.	Secours aux malades, blessés et orphelins, primes de maternité et de décès .....	180
Orphelinat National des Chemins de fer.	Aide morale et matérielle aux orphelins des adhérents .....	900
Caisse de secours mutuels et de retraite de la presse du Nord.	Secours mutuels et retraite ....	900
Société de patronage des aveugles de la région du Nord.	Réducation et assistance des aveugles par le travail .....	450
Orphelinat des Chemins de fer français.	Protection de l'enfance orpheline cheminote .....	90
Comité Lillois du sou des écoles laïques.	Organisation des Pâques laïques.	2.700
Office départemental des pupilles de la Nation.	Secours, bourses, protection médicale, colonies de vacances ..	3.600
Les Amis Solidaires.	Secours en cas de décès, de maternité, secours spéciaux .....	900
Comité Départemental des Mutilés et réformés de guerre.	Secours aux mutilés et réformés de la guerre .....	5.400
Œuvres des Invalides du Travail.	Secours aux ouvriers blessés antérieurement à la loi de 1899 sur les accidents du travail ..	450
Mutualité féminine de l'Union de Lille.	Secours de maladie, de maternité en cas de décès .....	4.500
Orphelinat National des P.T.T.	Aide matérielle aux orphelins et aux veuves des adhérents ....	450
Association pour secourir les pauvres honteux.	Aide aux nécessiteux qui ne peuvent être secourus par les pouvoirs publics .....	4.500
Armée du Salut.	Relèvement moral, aide et secours aux indigents .....	2.250
Société de secours mutuels l'Union de Lille.	Secours au malades, et blessés, au incurables et hospitalisés, indemnités au décès .....	1.350
Société de patronage des enfants moralement abandonnés.	Recueille les enfants moralement abandonnés ou délinquants .....	3.600

TITRE DE LA SOCIÉTÉ	BUT	
Entr'aide sociale des ouvriers et ouvrières des Manufactures des Tabacs de France.	Orphelinat, maison de retraite, colonie de vacances .....	900
Caisse de dotation et de prêts aux pupilles et Anciens Pupilles de l'A. P. du Nord.	Donner des dots aux pupilles et anciens pupilles .....	450
Ligue de la Protection de l'Enfance	Encourager l'allaitement maternel par des récompenses .....	1.350
Orphelinat Mutualiste de la Police Française et Coloniale.	Secours au décès et aux orphelins .....	675
Œuvre du Sanatorium des Cheminots.	Trois établissements de cure pour tuberculeux et secours aux familles de tuberculeux ..	450
Orphelinat de l'Enseignement public, secondaire et supérieur de France et des Colonies.	Secours moraux et pécuniers aux orphelins des adhérents .....	450
Œuvres des pupilles des sapeurs-pompiers français.	Assurer protection matérielle et morale des orphelins des sapeurs-pompiers victimes de leur devoir en service commandé .....	450
Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe.	Secours et subventions diverses pour études et Association sportive du Lycée .....	900
Caisse de Solidarité des fonctionnaires municipaux.	Indemnités au adhérents privés de traitement, secours en cas d'intervention chirurgicale, indemnités à la naissance, au décès .....	450
Anciens du sana.	Reclassement social des anciens malades, effort artisanal, placement, secours de réadaptation .....	90
Foyer des Sourds-Muets des Flandres.	Subvention pour la création d'un foyer des Sourds-Muets (sera construit à Lille) .....	900
Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels.	Cotisation de membre honoraire.	100

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille nous demande de prendre un certain nombre de mesures visant :

1° le règlement des sommes dont elle est à ce jour redevable à notre Ville ;

2° la suspension, pendant la durée des hostilités, des conventions qui la lient à la Ville ;

3° la révision de certaines dispositions des dites conventions, révision qui permettrait à la Société d'organiser sur de nouvelles bases et avec plus de sécurité, dès la cessation des hostilités, sa grande manifestation annuelle.

---

Saisie du problème, l'Administration Municipale a donné mandat à une Commission spéciale assemblant, sous la présidence de M. l'adjoint Willems, nos collègues MM. Bertrand, Dehove, Hermez, ainsi que M. le Secrétaire Général, M. le Receveur Municipal et M. le Directeur des Services Financiers, de procéder à l'examen de ces différentes demandes.

Cette Commission a tenu plusieurs réunions. Elle a pareillement entendu les dirigeants de la Société Immobilière qui, pour diverses raisons, ont insisté pour que soient pris en considération leurs desiderata.

Au cours de sa dernière séance qui eut lieu le 27 de ce mois, celle-ci a décidé de proposer les solutions ci-contre, qui ont reçu l'agrément de l'Administration Municipale :

1° *Liquidation du passé.* — La Ville est dans l'ignorance du sort qui sera réservé à la créance de la Foire sur l'Exposition du Progrès Social, créance sur laquelle M. le Receveur Municipal a fait opposition en raison des sommes dont la Société Immobilière est redevable à la Ville, et, pour leur montant. Inconnue importante et redoutable du problème. Une liquidation faite dans ces conditions serait forcément provisoire. Aussi bien serait-elle inopérante, puisque faite sur le papier seulement, sans résultats pratiques par ailleurs.

Une solution d'attente s'impose donc. Cette position de sagesse et de prudence ne saurait être considérée comme ayant un caractère inamical vis-à-vis des dirigeants de la Société Immobilière auxquels la Ville se plaît à rendre hommage, puisque : a) M. le Receveur Municipal sera autorisé — nous le proposons — à surseoir aux poursuites

N° 2943

—  
Foire  
Commerciale  
et Internationale  
de Lille  
—

que ce haut fonctionnaire devrait normalement exercer pour garantir la créance de la Ville sur la Société ; b) la liquidation définitive se fera en temps opportun, en plein accord avec elle.

2° *Suspension des effets des contrats pendant la durée des hostilités.* — Cette demande suscite des problèmes complexes de divers ordres et sa mise au point nécessite un examen approfondi.

Dans ces conditions, la Commission spéciale estime, sans prendre d'ailleurs parti sur la question de principe, qu'il y a lieu de procéder à une étude complémentaire de la question.

3° *Révision des contrats au lendemain des hostilités.* — Il est apparu que la demande est prématurée, d'autant qu'il ne saurait être question d'échafauder à présent des projets que les circonstances pourraient rendre inopérants.

Nous vous demandons de faire vôtres ces propositions.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2944

MESSIEURS,

Bains  
Municipaux  
—  
Modification  
des tarifs  
—

Malgré un relèvement récent du tarif des bains, le compte d'exploitation de l'ensemble de nos établissements continue à accuser un déficit qui est plus particulièrement dû à la hausse du prix des combustibles dont nos établissements font par nécessité une très grande consommation.

L'obligation qui nous était faite par le décret du 30 Juillet 1937 d'assurer l'équilibre financier de nos services publics exploités en régie subsistant toujours, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de modifier comme suit le tarif actuellement appliqué :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Bains douches .....	1,25	1,75
» baignoires .....	2,00	3,00
» sulfureux .....	4,00	5,00
» piscine .....	3,00	3,50
» scolaires et militaires .....	2,25	2,75

» douches-chômeurs .....	0,50	0,75
» baignoires-chômeurs .....	1,00	1,50
Leçons de natation (entrée comprise) .....	6,00	7,00
Serviettes supplémentaires .....	0,50	0,60

*Abonnements :*

*Cartes de 10 bains :*

Bains douches .....	10,00	15,00
» baignoires .....	17,50	27,50
» piscines — du 1 <sup>er</sup> Octobre au 1 <sup>er</sup> Avril seulement, à l'exception des samedis et dimanches .....	25,00	30,00

*Carte de 8 leçons :*

Leçons de natation (entrée comprise) ....	40,00	48,00
---	-------	-------

*Abonnements forfaitaires à divers cercles sportifs .....*

2.500,00	2.500,00
----------	----------

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du renforcement du matériel de secours contre l'incendie mis à la disposition du corps des sapeurs-pompiers, l'achat de deux fourgons-pompes capables de débiter au moins 180 m<sup>3</sup> à l'heure et d'alimenter 4 grosses lances ou 8 petites avec une pression d'au moins 7 kilos a été jugé nécessaire.

A cet effet, nous avons consulté les maisons ci-après :

Société Anonyme des Usines Renault, avenue Emile Zola, Billancourt.

Etablissements Lafly, 94 avenue des Grésillons, à Asnières.

Société des Automobiles Delahaye, 10 rue du Banquier, à Paris.

Etablissements Drouville, 83 rue du Crosne, à Nancy.

Une Commission spéciale composée de MM. Planque, Secrétaire Général de la Mairie ; Viseux, Commandant honoraire et expert-tech-

N° 2945

—  
Secours  
contre l'incendie

—  
Achat de matériel

nique du Corps des Sapeurs-Pompiers ; Leleu, Capitaine ; Serrure, lieutenant et Defay, sergent au dit corps ; Lemoine, Ingénieur au service de la 2<sup>me</sup> Direction, a procédé dans le détail à un examen des propositions que nous ont fait parvenir ces maisons et pris connaissance du rapport de l'expert technique.

Cette Commission est d'avis de retenir comme étant les plus avantageuses les propositions des Etablissements Lafly qui offrent de nous fournir deux fourgons-pompes type A. C. L. 5. C. 6 de débit horaire 180/200 m<sup>3</sup>, carrosserie conduite intérieure type « Paris », munis de deux dévidoirs arrière amovibles pour tuyaux de refoulement de six roues garnies de pneumatiques 250 × 20 et d'une roue de secours, moyennant un prix forfaitaire de 474.120 francs.

Le premier fourgon nous serait livré immédiatement, le second devrait nous être remis quatre mois après la commande.

Les dévidoirs prévus au devis remis seront de dimensions permettant le transport en quantité suffisante des tuyaux de 70 m/m.

Nous vous demandons de vous rallier à cette proposition et de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons.

La dépense fera l'objet d'un crédit spécial à ouvrir au budget supplémentaire de 1940.

Conformément à la loi du 28 Juillet 1932, nous vous prions en outre de solliciter la subvention que l'Etat accorde pour l'achat de ce genre de matériel.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2946

MESSIEURS,

*Compagnie  
des Tramwys  
de Lille*

*Quatrième  
avenant provisoire*

*Gratuité  
de transport  
non supprimée*

Parmi les sommes dues par la Ville en vertu des dispositions du 4<sup>me</sup> avenant provisoire à la Convention du 20 Août 1926 et dont la Compagnie demandait le règlement par lettre du 12 Janvier 1940, figure la compensation que la Compagnie estime lui être due en raison de ce que la gratuité de transport n'a pas été supprimée pendant la période au cours de laquelle les clauses de ce 4<sup>me</sup> avenant étaient applicables, c'est-à-dire entre le 16 Novembre 1938 et le 31 Août 1939, soit pendant neuf mois et demi.

M. Genet, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département, ayant estimé que le supplément de recette devant résulter de la

suppression de la gratuité de transport aurait été de l'ordre de 300.000 francs par an, la Compagnie fixe cette compensation à

$$\frac{300.000 \times 9,5}{12} = 237.500 \text{ frs}$$

Sous réserve des décisions qui pourront être prises ultérieurement en ce qui concerne notamment la gratuité de transport depuis le 1<sup>er</sup> Septembre, nous vous prions, d'accord avec l'Administration Municipale, d'autoriser :

1° le règlement à la Compagnie des Tramways de la somme de 237.500 francs réclamée par elle ;

2° l'imputation de la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au budget extraordinaire de 1939.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Paul Duez, doyen de la Faculté de Droit, nous a fait parvenir sa note, s'élevant à 8.000 francs, des honoraires qui lui sont dus pour diverses consultations, mémoires et vacations au sujet :

— d'une demande de l'Union Nationale des prisonniers civils de guerre désireuse d'organiser un concours de bouchon au profit de ses membres mobilisés ;

— de la demande de concours des services municipaux pour la mobilisation économique formulée par la chambre des métiers du département du Nord ;

— de la réglementation préfectorale de l'ouverture et de la fermeture des débits de boissons ;

— de l'application de l'art. 10 du D. du 1<sup>er</sup> Septembre 1939 (pétition des organisations de la police de Lille) ;

— de l'application de l'art. 9 par. 3 du D. du 26 Septembre 1939 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en temps de guerre ;

— du service de l'exploitation des tramways pendant la guerre ;

— du forfait prévu par la convention du 24 Janvier 1928 avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique ;

N° 2947

—  
*Honoraires  
de M. le Doyen  
Duez*

—  
*Règlement*  
—

— de l'assistance aux étrangers, sujets de nations non alliées, réfugiés par suite des mesures de dispersion volontaire dans l'arrondissement de Montreuil ;

— de la censure des publications de l'administration ;

— de l'exonération des droits d'octroi concernant les combustibles destinés aux hôpitaux militaires complémentaires ;

— des baux des presbytères passés par la Ville avec les curés des paroisses ;

— des sanctions disciplinaires contre les chauffeurs de taxis ;

— de la demande de congé formulée par certains professeurs du Conservatoire pour la durée des hostilités ;

— d'un accident survenu à un réquisitionné de la défense passive ;

— d'un agent tué en service commandé par une sentinelle militaire ;

— de l'obligation pour les commerçants d'accepter en paiement les bons de ravitaillement émis par la Ville ;

— de l'application de l'art. 10 du D. du 1<sup>er</sup> Septembre 1939 à un inspecteur primaire ;

— des agents municipaux placés en affectation spéciale dans des établissements industriels ;

— du recouvrement des taxes pour consommation d'eau ;

— de la taxe municipale de l'énergie électrique (réclamation Le Blan) ;

— des obligations de la commune d'origine et de la commune d'accueil en ce qui concerne l'assistance aux réfugiés ;

— de la redevance pour occupation du domaine public (réclamation du Consulat de Pologne) ;

— de l'application du règlement de la caisse des retraites touchant un agent décédé dans le service ;

— des nouveaux avenants provisoires proposés par la Compagnie des Tramways ;

— de la consommation d'eau et d'électricité faite par les troupes dans les immeubles réquisitionnés ;

— de l'exercice du pouvoir disciplinaire à l'encontre d'un agent placé dans la position d'affectation spéciale ;

— de la demande de l'association cultuelle israélite pour le cimetière du Sud ;

— des frais de nouvelle reliure pour les registres d'état-civil conservés au greffe du Tribunal civil ;

— de certaines prescriptions légales concernant la rédaction des actes de l'état-civil ;

— de l'application de la série de prix du bâtiment du Nord aux travaux d'entretien des propriétés communales ;

— de deux propositions de M. le Commissaire Central de Police concernant le personnel de la police ;

— du paiement des heures supplémentaires ;

— de diverses demandes formulées par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille.

Nous vous demandons de nous autoriser à régler ce mémoire dont le montant sera prélevé sur l'article 422 du budget primitif de 1940, « Frais de contentieux, etc. ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture du savon mou nécessaire aux Services municipaux pendant l'année 1940, un appel d'offres a été lancé.

Seule, la maison Gadenne-Cornaille à Gondecourt a répondu.

Elle offre de nous livrer un savon mou de première qualité, marque Citronor : a) en cuves, au prix de 440 francs les 100 kgs ; b) en paquets d'un kilog, au prix de 470 francs les 100 kgs.

Ces prix seront révisables tant en hausse qu'en baisse, à la fin de chaque mois en prenant pour base le prix de l'huile de lin au cours de 800 francs les 100 kgs plus 5 francs les 100 kgs pour la transaction, soit 805 francs, repris au marché de Lille le 12 Décembre 1939. Le cours de base de l'huile de lin sera celui de chaque dernier mercredi du mois.

Nous vous demandons l'autorisation de passer avec la Société Gadenne-Cornaille le marché nécessaire dont l'importance peut être évaluée à 30.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de 1940 en vue du fonctionnement des services utilisant les fournitures prévues audit marché.

*Adopté.*

N° 2947<sup>1</sup>

—  
Services  
Municipaux

—  
Fourniture  
de savon mou

—  
Marché  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

N° 2948

—  
Assistance  
aux Femmes  
en couches  
—

Loi du 17 Juin  
1913  
—

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

*Admissions d'urgence*

MM<sup>mes</sup> Benet Vve née Pommier Jeanne ; Beacq née Sinsoulieu Eugénie ; Becques née Wallez Suzanne ; Bérard née Duvillier Julienne ; Blondiau née Lanthier Marie-Jeanne ; Blume née Flanquart Marguerite ; Borelle née Blusi Armande ; Bouchez née Bigot Rose ; Carton née Jacquot Marthe ; Clarisse née Vandekerckhove Yvonne ; Coine née Tournal Marie ; De Braeck née De Vriendt Lucienne ; Delecourt née Dorges Marcelle ; De Leers née Verburght Germaine ; De Meyer née Derache Adèle ; Demol née Goudenhoofft Marcelline ; Deroubaix née Boidin Léonie ; Derwel née De Vocht Isabelle ; Desneux née Lacroix Aimée ; Dezorzi née Agostini Maria ; Ducatez née Caron Louise ; Deman née Vilain Madeleine ; Duchatel née Demeulemester Elise ; Dujardin née Nivesse Jeanne ; Dumetz née Verbrugge Henriette ; Dorémus née Ghys Lucienne ; Fasciaux née Leloup Argentine ; Ferrand née Duriez Yvonne ; Fiers née Lebeau Nadia ; Flahaut née Degauvre Marie ; Fourmentraux née Racour Séraphine ; Herman née Leroy Raymonde ; Janbroers née Conynck Maria ; Kacenia née Lespagnol Denise ; Lagoet née Baudrillard Appoline ; Laurie née Beernart Denise ; Lemay née Hernault Augusta ; Lochet née Lepage Hélène ; Miélet née Grislin Augusta ; Menu née Froment Andrée ; Menue née Saey Mathilde ; Montagne née Vande Voorde Marie ; Offret née Vercamer Maria ; Plaisant née Dondaine Marguerite ; Sengulen née Leclercq Renée ; Spannuet née Decroq Suzanne ; Siptaels née Culo Louisa ; Truwart née Vandewaeghe Berthe ; Taverne née Destée Jeanne ; Totain Geneviève ; Vacavant Louise ; Valour née De Cuyper Yvonne ; Vandermeersch née Delahaye Mickaëla ; Vandromme née Duhamel Anne-Marie ; Vanhoutte née Goessens Suzanne ; Vanmerris née Dujardin Marie ; Van Wickelen née Pierre Suzanne ; Verbeke née Olivier Jeanne ; Vermeire née Comyn Alida ; Zydower née Decocq Berthe ; Adam née Duvernois Berthe ; Antrop née Minet Denise ; Ballieu née d'Hau Germaine ; Baudry née Chrétien Adrienne ; Bauweraert née



Chemry Jeanne ; Beelen née Loosvelt Clotilde ; Bertoux Madeleine ;  
Blondel née Dewaele Laure ; Boistel née Boddez Yvonne ; Boulenger  
née Masnin Louise ; Carlier née Curnelle Germaine ; Carlier née Nol  
Aurélia ; Carpels née Dervouet Marie-Louise ; Carpentier née Mon-  
tuelle Germaine ; Catel née Lefebvre Fernande ; Césaire née Turmine  
Thérèse ; Cluytens née Roosen Reine ; Colbaut née Dupuis Mathilde ;  
Daubas née Dewaele Alphonsine ; Debriffe née Liénard Denise ; Debuys  
Gisèle ; Decoen née Ovelacque Réjane ; Dehaut née Candroit Gilberte ;  
Dekmaker Madeleine ; Delbecque née Hoffman Esther ; Delforge née  
Kozlowski Françoise ; Dernoncourt née Tacquet Marie ; Desmet née Du-  
naud Marie ; Devos née Decreton Raymonde ; d'Hoop née Hooreman  
Madeleine ; d'Hu née Decroo Aline ; Dutilleux née Desprez Germaine ;  
Facq née Roquancourt Marie ; Fry née Bulteau Denise ; Geva Raymon-  
de ; Gransart née Galia Giacomina ; Groulez née Vondekerkhove Mathil-  
de ; Holsteyn née Delval Louise ; Hugelin née Delannoy Louise ; Huon  
née Lestienne Marthe ; Hurthemel née Perche Jeanne ; Jacob née Duez  
Marie ; Kryzaniak née Wozniak Françoise ; Lalau née Thesse Mariette ;  
Lambin née Thys Reine ; Lapotre Raymonde ; Laurent née Ronault  
de Hautelande Jeanne ; Lecocq née Cloetens Hélène ; Lefort née Bar  
Marcelle ; Legry née Boulanger Marcelle ; Leroy née Blommaers Pal-  
myre ; Leveque née Duriez Louise ; Lobry née Lévêque Yvonne ; Luce  
née Cuffez Marguerite ; Luczack Victoria ; Madou née Lunkyvoet  
Céline ; Marchand née Thiebaut Marguerite ; Marescaux née Van Hove  
Denise ; Martin née Vanholderbeke Adrienne ; Milleville née Wasteels  
Hélène ; Milville née Dumoulin Georgette ; Missy née Dutilleul Marie-  
Antoinette ; Polfliet née Fournier Alice ; Poli née Frohly Jeanne ;  
Poorteman née Ameloot Louise ; Puydt née Joly Augusta ; Reant née  
Morel Marcelle ; Remmery née Kuzniak Vladyslawa ; Rotsaert née  
Lemay Raymonde ; Saily née Deletête Adrienne ; Seuwin née Dewi-  
mille Marcelle ; Sockeel née Huyghe Hélène ; Sorreau née Platon Alice ;  
Spriet née Benit Bertha ; Thieffry née Castelain Yvonne ; Tocker née  
Knockaert Gabrielle ; Tournemaine née Dallenne Augustine ; Vedin  
née Dutrieu Carmen ; Vinchon née Dhaisne Germaine ; Wattelar Marie-  
Louise ; Lugez née Valet Léontine ; Albecq née Gousseau Léonie ; Beau-  
donck née Caboche Denise ; Berche née Daboval Rolande ; Giacomini  
Elda Blume ; Bostyn née Caboche Marie-Antoinette ; Bouquet née  
Albecq Yvonne ; Bourdin née Janin Marthe ; Butin née Lengagne  
Lucienne ; Carlier née Vandionant Odette ; Chite née Buda Fortuna ;  
De Bosscher née Ruyschaert Léona ; Deckmyn née Bergeman Germaine ;  
De Geitere Yvonne ; Degez née Helbot Constance ; Vve Delille née  
Lenglet Maria ; D'Hollander née Carpentier Jeanne ; Dinkel Elsa ;  
Dufour née Delecluze Lucienne ; Dupont née Martin Alfreda ; Fiolet  
née Choisez Suzanne ; Fort née Segoni Giovanna ; Gerard née Roess  
Marie ; Geré Charlotte ; Ghysel née Goulliart Julienne ; Ghesse Marie ;  
Guyot née Gomez Raoul ; Goessens née Dussottier ; Groux née Burlet

Lucienne ; Henocque née Lambin Aline ; Leroy née Delettrez Germaine ; Loks née Tracz Anna ; Mabrin née Brisy Lucie ; Maes née Kestelyn Odette ; Marescaux née Debert Marie-Thérèse ; Masselot née Connoieux Marie ; Mensiez née Debusschere Emilienne ; Mignon née Bailleul Marguerite ; Ochine née Picart Georgette ; Pannecoucke née Genevriez Marguerite ; Péchon née Foureur Gervaise ; Pestel née Van Boghoute Julia ; Petit née Legrand Elise ; Rielland née Delmotte Françoise ; Schalckens née Lapland Denise ; Soquet née Emonet Marie-Thérèse Stricanne née Crevit Jeanne ; Tavernier née Dubois Mathilde ; Tranchez née Wybouw Marthe ; Truyen née Browaey Marie-Jeanne ; Vandekerkof née Dumontel Lucienne ; Vandendaele née Hochart Lucette ; Vande Vyver née Verdière Germaine ; Van Lancker née Decoen Jeanne ; Van Overtveld née Ingardin Jeanne ; Verachttert née Belville Denise ; Verstiggelen née Vantroys Léa ; Waeles née Vermersch Paule ; Wargnier née Baddy Emilienne ; Ysebaert née Deghillage Amandine ; Degezelle née Guibert Germaine ; Bricout Marcelle ; Colpaert née Lemoisne Marie-Jeanne ; Dequeker née Lévêque Suzanne ; Descamps née Cahuzac Flavienne ; Ortega née Verdière Solange ; Perrocheau née Botteldoorm Suzanne ; Reubreck née Cariaux Marie ; Vande Ghiuste née Largemain Denise ; Vanderhaeghen née Dutordoir Léonie.

#### *Rejets*

MM<sup>mes</sup> Bonte née Ledo Marthe ; Bouche née Boone Valentine ; Daudus née Letienne Yolande ; Dubart Sophie ; Eluecque née Quignon Marie ; Flinois née Pipart Eugénie ; Grimbert née Tauret Germaine ; Leconte née Dael Marguerite ; Rosticciani née Latasinski Hélène ; Thesse née Schatteman Léonie ; Vancayseele née Verdonckt Agnès ; Wallard née Van Puyenbroeck Germaine ; Wattel née Verhas Raymonde ; Adam née Vandecasteele Yvonne ; Altaresse née Laroche Réjane ; Bauw née Verheyde Madeleine ; Bombeke née Van Labbeke Marie ; Bugnicourt née Andrieux Céline ; Canonne née Cotillon Germaine ; Carlier née Selleslagh Yvonne ; Colin née Descheemacker Elise ; Dutilleul née Girault Léonie ; Facompré née Dekemel Marie ; Hoorleke née Gilquin Suzanne ; Moreels née Visse Jeanne ; Mouy née Demora Renée ; Ramakers née Edmond Madeleine ; Roussel née Malet Agnès ; Salembiez née Bonne Jeanne ; Pirsal née Feys Yvonne ; Venin née Béhague Blanche ; Verzeele née Hoorenbeke Georgette ; Guillaume Yvonne.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles nombreuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

N° 2949  
—  
Assistance  
aux Familles  
nombreuses  
—  
Loi du 14 Juillet  
1913  
—

NOMS	ADRESSES	POINT DE DÉPART
M <sup>me</sup> Boone née Daelman ..	78 rue Coustou.	4 Novembre 1939.
Daudus Raymond .....	153 boulevard Montebello.	24 Novembre 1939.
M <sup>me</sup> Meichelbeck née Hameau	51 rue de Thionville.	1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Renoir Gustave .....	Allée du Fort.	7 Septembre 1939.
Vanbeselaere Robert .....	Rue de la Justice, c. des Familles, Pavillon 5, n° 44.	8 Février 1940.
Vve Imbrasse née d'Hont ....	9 rue de Bailleul, c. Paul 6.	1 <sup>er</sup> Février 1940.

### Rejets

Vve Le Philippe née Duriez..	8 rue d'Esquermes.	1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Waroux Adhémar .....	74 bis rue des Stations.	4 Novembre 1939.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assis-

N° 2950  
—  
Assistance  
aux Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables  
—  
Loi du 14 Juillet  
1905  
Assistance  
à domicile  
—

tance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Alavoine Juvénal .....	4 rue Dumont d'Urville.	Rejet. — Dispose de ress.
Bailleul née Dekeersschietter..	61 rue d'Emmerin.	30 frs. — 11 Octobre 1939.
Baratto Gustave .....	30 rue des Robleds.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Baratto Vve née Mulier ....	12 place Antoine Tacq.	50 frs. — 16 Janvier 1940.
Barbez Vve née Dengremont	33 rue des Stations.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Septembre 1939.
Baude Auguste .....	4 rue Clovis Hugues.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Baude Femme née Courbois..	4 rue Clovis Hugues.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Bétrams Françoise .....	10 rue Fombelle.	100 frs au lieu de 50 frs.
Beugnies Vve née Desmoutiez	25 rue de Rouen.	84 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Billeraut Constant .....	56 rue d'Austerlitz.	75 frs. — 1 <sup>er</sup> Septembre 1939.
Blanchard Alphonse .....	88 rue de Gand.	Rejet. — Ress. suffisantes.
Bogaerts F <sup>e</sup> née Braeckman..	1 bis rue du Fg de Roubaix.	100 frs. — 16 Novembre 1939.
Boidin Vve née Lemort.....	5 rue Denfert Rochereau.	84 frs au lieu de 37 francs.
Bonte Vve née Goemine ....	101 rue Balzac.	50 frs. — 16 Décembre 1939.
Borrey Clara .....	44 rue des Trois Mollettes.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Bouchez Marguerite .....	23 rue Alexandre Leleu.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Brown Vve née Grenez .....	1 bis rue Defaucompret.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Bucquet Jules .....	69 rue Turgot.	25 frs. — 16 Novembre 1939.
Carnière Marie .....	193 rue du Fg des Postes.	75 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Cappelle Vve née Hue .....	105 rue de l'Est.	50 frs. — 16 Décembre 1939.
Carlier Vve née Thomas ....	8 rue Luther.	Rejet. — Enfant peut aider.
Caryn Henri .....	38 rue des Augustins.	75 frs. — 16 Novembre 1939.
Cazier René .....	141 rue des Postes.	75 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Chavatte Vve née Dufeny ..	106 rue de Flandre.	40 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Cocheteux Marie .....	9 rue Alexandre Leleu.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Collin Vve née Dubois .....	70 rue Saint-André.	Rejet. — 16 Octobre 1939.
Cool née Libbrecht .....	23 rue de Condé.	25 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Coursin Vve née Deleësue ..	1 rue Edouard Delesalle.	84 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Crombez Richard .....	66 rue d'Isly.	30 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Dagbert Vve Bossus .....	93 rue Manuel.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Août 1939.
Dauchel Vve Deléglise .....	Cité Philanthropique 145.	20 frs. — Maintien, sit. inch.
Debondue Julie .....	8 rue des Bateliers.	75 frs. — 16 Décembre 1939.
Debris Emile .....	69 rue Saint-Sauveur.	75 frs. — 16 Novembre 1939.
De Caevel Vve Deloos .....	Rue des Postes 6, villa Camille.	100 frs. — Au lieu de 50 frs.
Delacherie André .....	Rue du Fg de Béthune, c. Montury n° 1.	50 frs. — 16 Décembre 1939.
De Laere Vve Pinoy .....	21 rue de la Justice.	100 frs. — Au lieu de 75 frs.
Delannoy Alice .....	35 rue du Sec Arembault.	77 frs. — 16 Décembre 1939.
Delécaille née Michel .....	19 rue Faidherbe.	38 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Delecaille Eugénie .....	19 rue Faidherbe.	38 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Delerue Vve Wilbaux .....	Rue et Imp. de l'Alma 3.	80 frs. — 16 Janvier 1940.
Delespaul Vve Dervaux ....	53 rue Henri Kolb.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Delevoy Vve Mille .....	R. et c. de la Baignerie 6.	100 frs. — 16 Octobre 1939.
Demanne Vve Mangé .....	39 rue Blanche.	Rejet. — Enfant peut aider.
De Meulemeester François ..	13 rue Louis Bergot.	Rejet. — Aidé par enfant.
Deneut Vve née Comère ....	Rue et cité St-Maurice 1.	100 frs. — 16 Décembre 1939.
Denis Vve née Berthélémy..	47 rue du Marché.	100 frs. — 16 Octobre 1939.
Depaix Germaine .....	122 cité Philanthropique.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Derache Vve née Schelfaut ..	Rue du Bel Air, c. Runeuve 5.	80 frs. — Maintien, sit. inch.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
De Schryver Louis .....	18 rue du Prieuré.	80 frs au lieu de 35 frs.
Desmedt née Lefebvre .....	10 rue du Gard.	100 frs au lieu de 60 frs.
Despinoy Vve née Plumecocq .....	12 rue du Croquet.	95 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
D'Hondt Sidonie .....	151 rue St-André.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Dubois Auguste .....	Rue Fénélon, c. Vander- binden.	52 frs. — 16 Novembre 1939.
Dublicq Vve née Carneuz ....	30 rue Guillaume Werniers.	100 frs au lieu de 80 frs.
Dubreucq Robert .....	2 bis rue de l'Alcazar.	100 frs. — 16 Janvier 1940.
Dumortier Vve née Dewilde ..	12 rue Frémy.	40 frs. — 16 Novembre 1939.
Duthilleul Vve née Bourlier..	26 rue de Gand.	Rejet, enfant peut aider.
Flament Vve née Claeys ....	10 rue Fabricy.	100 frs au lieu de 50 frs.
Fin Michel .....	16 place des Patiniers.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Fliinois Louis .....	21 rue Gosselet.	100 frs au lieu de 50 frs.
Flinois née Vandamme .....	21 rue Gosselet.	100 frs au lieu de 50 frs.
Fontaine Pierre .....	21 rue du Dieu de Marcq.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
François Vve née Delarue ..	120 cité Philanthropique.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1940.
Franken Femme née Pirotte ..	142 rue Paul Lafargue.	Rejet, enfants peuvent aider.
Gentot Georges .....	11 rue Saint-Michel.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Grimbert Vve Siroux .....	4 rue Etienne Dolet.	Rejet, enfants peuvent aider.
Guilbert Vve née Beun .....	Quai de l'Ouest, c. Henni- not 20.	50 frs. — 16 Décembre 1939.
Guyse Louis .....	31 rue Duguesclin.	Rejet. enfants peuvent aider.
Hennet Hector .....	125 boulevard Victor Hugo.	Rejet, pas inc.
Houbron Germain .....	17 rue de la Halle.	75 frs. — 16 Novembre 1939.
Houf Vve née Guilbert .....	24 rue Gosselin.	75 frs. — 16 Décembre 1939.
Houzet Vve née Lampers ....	Rue de Tournai, c. du Chaudron.	50 frs. — 16 Octobre 1939.
Hulstaert Femme née Schouc- kens .....	75 rue de Condé.	75 frs. — 16 Décembre 1939.
Ingelaere Désiré .....	82 rue Ratisbonne.	Rejet, enfants peuvent aider.
Ingelaere née Liébaert .....	82 rue Ratisbonne.	d <sup>e</sup>
Jacquet Suzanne .....	40 rue Necker.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Kisling Marie .....	50 rue Balzac.	70 frs au lieu de 50 frs.
Labare Vve née Vis .....	90 rue Caumartin.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Septembre 1939.
Laffez Chéri .....	34 boulevard de l'Usine.	80 frs. — 16 Décembre 1939.
Lair Lachapelle Vve Lherbiez ..	29 rue Raspail.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Leclercq Vve née Lemaire ..	7 avenue Salomon.	Rejet, disp. de ress.
Le Cocguen Vve Le Puil ....	8 rue du Curé St-Sauveur.	84 frs. — 16 Novembre 1939.
Lemaire Marie .....	25 rue Hippolyte-Laurent.	80 frs au lieu de 20 frs.
Leniaert Julien .....	31 place Edith Cawel.	Rejet, disp. de ress.
Lenoir Vve née Brande ....	230 rue Pierre Legrand.	75 frs au lieu de 25 frs.
Lepollart René .....	12 rue Léon Trulin.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Leroy Vve née Martin .....	36 rue Chappe.	Rejet, enf. peuvent aider.
Leva Vve née Frère .....	25 rue des Robleds.	75 frs. — 16 Novembre 1939.
Locufiez Georges .....	97 boulevard de Strasbourg.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Maguet Vve née Patte .....	33 rue Broca.	50 frs. — 16 Octobre 1939.
Marc Florimond .....	5 rue Pasteur.	Rejet, enf. peuv. aider.
Margotin Hélène .....	6 rue Kant.	100 frs. — 16 Décembre 1939.
Masquelin Vve née Buffet ....	200 rue de Paris.	Rejet. — Enfant peut aider.
Mayant Vve née Nef .....	11 place Jacquart.	Rejet, n'est pas inc.
Michiels Vve née Colpaert ..	178 cité Philanthropique.	50 frs. — Maintien, sit. inc.
Milon Vve née Vernier ....	45 rue Barthélémy Delespaul	75 frs. — 16 Septembre 1939.
Mollet Pierre .....	37 rue Pont-Noyelles.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Mollet Femme née Joly .....	37 rue Pont-Noyelles.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Muller Vve née Hautrive .....	119 rue Gustave Delory.	100 frs au lieu de 55 frs.
Ortille née Defresne .....	10 rue Détournée.	50 frs. — Maintien, sit. inch.
Panier Vve Monbaillin .....	165 rue de Rivoli.	Rejet, enf. peuv. aider.
Peirenboom née Van Autrive .....	9 rue du Prieuré.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Pennel François .....	10 rue Eugène Jacquet.	75 frs. — 16 Décembre 1939.
Platteen Femme née Leleu ..	61 rue de Lannoy.	80 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Poppe née Cappelle .....	13 rue de la Halloterie.	75 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Pruvost Céline .....	39 rue des Postes.	100 frs au lieu de 75 frs.
Régnier Jean-Baptiste .....	30 rue de Roubaix.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Renier Yvonne .....	111 rue des Postes.	Rejet, n'est pas inc.
Rochart Ernest .....	162 rue de Wazemmes.	100 frs au lieu de 50 frs.
Ruffin Gilbert .....	39 rue de Gand.	75 frs. — 16 Janvier 1940.
Ruysschaert Léon .....	81 rue de l'Est.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Ruysschaert née Selversmet ..	81 rue de l'Est.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Saelens Marie Alphonsine ..	5 rue Salomé.	75 frs. — 16 Décembre 1939.
Semet Georges .....	8 place de l'Arbonnoise.	100 frs. — 16 Décembre 1939.
Slagmulder née Yung .....	149 cité Philanthropique.	100 frs au lieu de 75 frs.
Sasson Vve née Verhaeh .....	88 rue d'Artois.	100. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Stemput Vve Van Boxson ..	42 avenue de Bretagne.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Sy Arthur .....	Rue d'Arcole, c. Barra.	Rejet, 1 <sup>er</sup> Mai 1939.
Tancrez Augustin .....	202 rue de Paris.	75 frs. — 16 Octobre 1939.
Vallaëys née Heu .....	15 rue Royale.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Vande Caveye Vve Centerick ..	227 rue Pierre Legrand.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Vandeputte née De Taye .....	33 rue du Becquerel.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Vanhulle Vve Vandenhossche ..	116 avenue de Dunkerque.	100 frs. — 16 Janvier 1940.
Van Imochot Elisa .....	6 rue Godefroy Cavaignac.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Vanmeq Vve Vandamme ..	27 rue du Marché.	75 frs au lieu de 50 frs.
Vantorre Fernande .....	36 rue d'Esquermes.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1940.
Van Wetter Vve Villers .....	Rue de Canteleu, imp. St-Joseph 5.	75 frs, maintien, sit. inch.
Vercauteren Vve née Lepot ..	154 boulevard Victor Hugo.	50 frs. — Maintien, sit. inch., se désiste de sa demande d'augm.
Vereecken Joseph .....	200 rue d'Arras.	33 frs. — 16 Octobre 1939.
Vienne Vve née Blondeau ..	53 rue d'Aguesseau.	Rejet, enf. peuv. aider.
Vienne Vve née Vanheylen ..	Rue d'Iéna, c. Bencit 2.	Rejet, n'est pas inc.
Volfrom Vve née Berjot .....	24 rue Matteotti.	80 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Wallaert Vve née Gravier ..	43 rue de Poids.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Weytens Vve née Depestel ..	Rue Fénelon, c. Wallart.	75 frs au lieu de 30 frs.
Baes Charles .....	79 rue Paul Lafargue.	75 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Barbieux Sylvain .....	Rue Malsence, cité Lys 28.	100 frs. — 16 Février 1940.
Béghin Henri .....	23 rue Louis Bergot.	74 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Béghin Femme née Varlet ..	23 rue Louis Bergot.	84 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Berteloot Edouard .....	96 rue Léon Gambetta.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Berteloot née Houtters .....	96 rue Léon Gambetta.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Bonsart Vve née Thumerel ..	24 rue du Bois St-Sauveur.	32 frs. — 1 <sup>er</sup> Mars 1940.
Boquet Auguste .....	40 rue de Poids.	50 frs au lieu de 20 frs.
Bottequin Berthe .....	32 rue de Puébla.	100 frs au lieu de 50 frs.
Brulin Alfred .....	18 rue G. Joncquet.	Rejet, ress. suff.
Brunin Vve Deloos .....	45 rue des Postes.	Rejet, enf. peuv. aider.
Buriez Vve Pélissier .....	81 rue de Flandre.	75 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.
Capelle Jules .....	75 boulevard de la Moselle.	50 frs. — 16 Février 1940.
Cappe née Flamand .....	3 rue Mexico.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Carlier Constant .....	55 rue Paul Lafargue.	70 frs. — Maintien, enfants peuvent aider

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Carlier née Saladin .....	41 rue Malakoff.	90 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Casier Vve Coffre .....	20 Cité Philanthropique.	75 frs au lieu de 50 frs.
Chrétien Vve Carlier .....	237 rue de Paris.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Clabou née Culie .....	64 rue des Meuniers, c. Cou- lon 2.	75 frs. — 16 Juillet 1939.
Clabou Charles .....	d°	75 frs. — 16 Juillet 1939.
Claisse Vve Saint-Georges ..	116 rue Saint-Sauveur.	Rejet, ress. suff.
Cocheteux Vve Delemarre ..	14 rue du Barbier Maes.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Cocquerez Vve Defer .....	160 rue de Wazemmes.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Castemend Marguerite .....	11 rue des Jardins.	100 frs. — 16 Décembre 1939.
Crémers Vve Blauwart .....	26 rue Boucher de Perthes.	100 frs. — 16 Novembre 1939.
Crépin Vve Platan .....	53 rue Inkermann.	Rejet, enf. peuv. aider.
Crozet Vve née Doutrelon ..	30 rue de Roubaix.	100 frs. — 16 Février 1940.
Dardenne Florentine .....	85 rue St-Sauveur.	84 frs. — 1 <sup>er</sup> Mars 1940.
Debaty née Debaty .....	97 rue Léon Gambetta, i. 13.	Rejet, disp. de ress.
Debersée Henri .....	29 rue du Soleil Levant.	80 frs. — Maintien, touc. all.
Defrenne Louis .....	280 boulevard Victor Hugo.	75 frs. — 16 Octobre 1939.
Defrenne Verbeckt .....	d°	75 frs. — 16 Octobre 1939.
Delezenne Arthur .....	31 rue Ducourouble.	32 frs. — Taux maintenu, disp. de ressources.
Delporte Edouard .....	129 rue St-André.	100 frs au lieu de 65 frs.
Delporte née Colle .....	d°	64 frs. — Maintien, sit. inc.
Demey Pierre .....	128 rue Jules Guesde.	70 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
De Rose Vve née Hermant ..	79 rue Paul Lafargue.	100 frs au lieu de 75 frs.
De Rous Camille .....	110 rue de Buffon.	100 frs. — 16 Février 1940.
Deroy Vve Durieu .....	Rue du Vieux Faubourg, c. des Elites 1 bis.	100 frs au lieu de 90 frs.
Desmidt née Vanhamm .....	Rue du Bois 81-83.	50. — 16 Février 1940.
Desquand Vve Olivier .....	140 rue d'Esquermes.	85 frs. — Maintien, sit. inch.
De Wulf Femme Balcaen .....	2 rue Magenta.	100 frs au lieu de 90 frs.
De Wulf Eugène .....	d°	100 frs au lieu de 90 frs.
Dhennin Vve Dupriez .....	81 rue Ste-Catherine.	100 frs au lieu de 35 frs.
Dislaire Femme Dumoulin ..	Rue Malaboff 4, c. Gruson	Rejet, disp. de ress.
Dislaire Théophile .....	Rue Malakoff 4, c. Gruson	Rejet, disp. de ress.
Dronsart Louise .....	22 rue des Meuniers.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Ducatel Vve Ergo .....	40 rue, de la Marmora.	Rejet, enf. peut aider.
Duhamel Femme Orélio .....	222 rue des Postes.	100 frs au lieu de 50 frs.
Duhez Vve Facq .....	64 rue des Meuniers.	100 frs au lieu de 50 frs.
Duquennoy Vve Gendre .....	15 rue Ste-Barbe.	32 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1940.
Durietz Henri .....	Rue A. Mercier, cité Cen- trale 18.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Eyletens Vve Dubois .....	33 rue des Sarrazins.	70 frs. — 1 <sup>er</sup> Septembre 1939.
Faiet Emile .....	7 rue des Sarrazins.	100 frs au lieu de 70 frs.
Florquin Vve Schepens .....	11 rue des Tanneurs.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Foucart Arthur .....	84 rue Ratisbonne.	Rejet, le fils peut aider.
Fournier Femme Martin .....	74 Cité Philanthropique.	100 frs au lieu de 80 frs.
Gaillard Femme Delmotte ..	146 Cité Philanthropique.	75 frs au lieu de 50 frs.
Gaillard Joseph .....	d°	75 frs au lieu de 50 frs.
Gassion Vve née Deforge .....	55 rue du Vieux Faubourg.	55 frs au lieu de 50 frs.
Gastaud Femme née Vahé ..	8 rue Degland.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Octobre 1939.
Gouion Léon .....	12 place Louise de Bettignies	Rejet, enf. p. aider.
Grimonprez Capriaux .....	16 rue du Gard.	50 frs. — 16 Février 1940.
Guilluy Vve Lambert .....	3 rue Ducourouble.	80 frs au lieu de 50 frs.
Guilbert Marie .....	30 rue des Trois Mollettes.	80 frs au lieu de 50 frs.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Haeck Vve Reynaert .....	14 rue Monge, c. Bardoel.	50 frs. — 16 Janvier 1940.
Herbaut Femme née Berte ..	10 rue St-Sauveur.	Rejet, disp. de ress.
Hildevert Vve née Wallon ..	14 rue des Sahuteaux.	50 frs. — 16 Janvier 1940.
Hubert Jules .....	195 Cité Philanthropique.	85 frs au lieu de 50 frs.
Imbrechts Vve née Gérardy ..	43 rue Meurein.	Rejet, enf. p. aider.
Kesteloot Vve née Martens ..	9 rue Magenta.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Lagache Vve née Brayem ...	33 rue du Vieux Faubourg.	100 frs au lieu de 80 frs.
Lagoet Marcel .....	61 rue de Bavai.	50 frs. — 16 Janvier 1940.
Lagoet née Michon .....	d°	100 frs. — 16 Janvier 1940.
Lammens Jules .....	221 rue Nationale.	50 frs. — Maintien, aid. par ses nièces.
Lebon Vve Dethier .....	9 quai de la Haute Deûle.	70 frs. — 16 Février 1940.
Lebrun Vve née Brohée ....	Rue de Rivoli, cité Vermeulen 19.	
Lecocq Vve Pollet .....	Rue de Rivoli, cité Vermeulen.	90 frs au lieu de 50 frs.
Lefebvre J.-Baptiste .....	58 rue Jules Guesde.	80 frs. — 16 Décembre 1939.
Lefebvre née Tiston .....	d°	100 frs au lieu de 75 frs.
Lefevère Femme Verhaeghe ..	33 rue Magenta.	100 frs au lieu de 75 frs.
Lejeune Vve née Gérard .....	9 rue de Poids.	75 frs, taux maint., sit. inch.
Leleu Vve née Hallaert ....	64 rue de Cambrai.	100 frs. — 16 Janvier 1940.
Lepage Alix .....	45 rue Gustave Delory.	41 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Leprince Vve Ruffin .....	123 rue des Postes.	100 frs au lieu de 50 frs.
Lerick Norbert .....	37 rue de Lannoy.	100 frs au lieu de 50 frs.
Loore Vve Gilquin .....	4 rue de Wagram.	80 frs. — 1 <sup>er</sup> Août 1939.
Martain Vve née Platel ....	Groupe Delory, Pav. 3, appart. 68.	50 frs. taux maint., sit. inch.
Payement Vve née Nourry ..	56 rue Léonard Danel.	45 frs, taux maint., sit. inch.
Mette Vve née Leleu .....	5 rue Fabricy.	45 frs, taux maint., sit. inch.
Michel Hector .....	2 bis rue Fabricy.	100 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Montaigne Vve Van Assche ..	3 rue Viala.	100 frs. — 16 Décembre 1939.
Marnié Augustin .....	29 rue Philippe de Comines.	Rejet, le fils peut aider.
Neufcourt Vve De Ridder ..	22 rue Durnerin.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Nobecourt née Sevestre .....	10 bis rue de Cambrai.	90 frs au lieu de 50 frs.
Pierrez Vve née Plancq .....	114 rue St-André.	84 frs. — 1 <sup>er</sup> Février 1940.
Pouchain Vve née Fontaine ..	279 rue Solférino.	40 frs au lieu de 30 frs.
Prouvost Vve née Lefebvre ..	37 rue de Tournai.	100. — 1 <sup>er</sup> Mars 1940.
Puchaux Lefebvre .....	114 rue St-André.	30 frs, taux maint., sit. inch.
Quertinier née Demullier ..	Cité St-Joseph 3.	25 frs. — 1 <sup>er</sup> Janvier 1940.
Remy Vve née Delau .....	31 boulevard Victor Hugo.	60 frs. — 1 <sup>er</sup> Mars 1940.
Robert Vve née Bol .....	12 rue du Soleil Levant.	75 frs au lieu de 50 frs.
Roobaey Vve née Baelle ....	Rue d'Haubourdin, c. Bigotte.	Rejet, disp. de ress.
Selosse Vve née Lequenne ..	20 rue Colbrant.	75 frs au lieu de 50 frs.
Spillebout Henri .....	11 rue de Trévisé.	50 frs, taux maint., sit. inch.
Sterckman Vve Verstyghem ..	236 rue Verhaeren.	54 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Suykers Charles .....	196 rue des Postes.	Rejet, enfants peuvent aider.
Thersen Vve Castrigue .....	24 rue du Bois St-Sauveur.	100 frs au lieu de 50 frs.
T'jobbel Vve née Declerck ..	Cité Gisclon 21.	50 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
Trehoux Marie .....	111 Cité Philanthropique.	100 frs au lieu de 75 frs.
Truffin Vve Voyez .....	Rue Ste-Catherine, c. du Roi de Pologne.	50 frs, taux maint., sit. inch.
Turbiez Vve née Tresel ....	Rue de Bailleul, c. Pau 5.	60 frs au lieu de 45 frs.
Vanbeveren Emile .....	Rue Henri Kolb 36, c. Bois.	35 frs. — 1 <sup>er</sup> Décembre 1939.
		50 frs. — 1 <sup>er</sup> Novembre 1939.



NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Vandenberghe Emile .....	57 Cité Philanthropique.	100 frs au lieu de 85 frs.
Vanden Berghe Gustave ....	150 rue Gustave Delory.	85 frs au lieu de 75 frs.
Vanden Bil Pierre .....	10 rue Mazagran.	80 frs au lieu de 60 frs.
Vandenbos Jean .....	7 rue Racine.	Rejet, disp. de ress.
Vanden Driessche Oscar ....	100 boulevard Victor Hugo.	Rejet, enf, p. aider.
Van Laecke Vve Vanwey- meersch .....	19 rue Paul Lafargue.	100 frs au lieu de 55 frs.
Wacrenier Aurélie .....	3 rue du Faisan.	Rejet (refuse de donner des renseignements),

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

N° 2951

*Assistance  
aux Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables*

*Loi du 14 Juillet  
1905*

*Hospitalisation*

NOMS	DOMICILES
Anno Noé .....	rue Vantroyen 7.
Ballieu Louis .....	rue G. Nadaud, c. Leblanc.
Baranger Anastasie .....	rue du Long Pot 57.
Bertaux Désiré .....	rue d'Austerlitz 54.
Berthier Charles .....	rue d'Arcole 52.
Bève Vve née Scribe .....	rue Gustave Delory 75.
Billaux Jules .....	rue du Sabot 1.
Borteele Théodore .....	Allée du Fort Ste-Agnès.
Canonne Vve née Pruvot .....	rue Léonard Danel 39.
Caron née Canler .....	rue de Rivoli 165.
Cnudde Vve née Bourseau .....	rue de Jemmapes 89.
Col Marie-Louise .....	rue de Wazemmes, cité Philanthropique.
Coplot Vve née Germain .....	rue de la Vignette 12.
Cornil Arthur .....	rue du Bois Saint-Sauveur 10.
Claus Jean-Baptiste .....	rue Emile Vandenberghe, c. Crusoe.

NOMS	DOMICILES
Charles Vve Bourse .....	rue du Vieux-Moulin 54.
Cornille Clara .....	boulevard Victor Hugo 291.
Darras Louise .....	boulevard Victor Hugo 291.
Daussy Emile .....	rue du Bois 188.
Delatour Vve née Dargent .....	rue du Bois d'Annappes.
Demeulenaere née Devey .....	avenue du Peuple Belge 104.
Desaint Eubène .....	allée des Dondaines 4.
Delval Vve Poortman .....	avenue du Peuple Belge 48 ter.
Deledicque Vve Richard Flore ....	rue Alphonse Mercier, c. Evian 5.
Denoyelle Emile .....	rue Képler 29.
Derycke Ange .....	rue du Sabot 1.
Desmalades Vve née Garemin ....	rue Brûle Maison 66.
Devos Reine .....	place Louise de Bettignies 14.
D'Haenens Vve née Serruys .....	rue de Wazemmes, cité Philanthropique.
Dujardin Adolphe .....	rue de la Glacière 2 bis.
Dujardin Femme Lefebvre .....	d°
Dumortier Henri .....	rue Pierre Legrand 303.
Dutilleul Vve Deroulez .....	rue Henri Regnault 97.
Ervet Vve Neveux .....	rue du Magasin, c. Busquet 14.
Gamain Léonce .....	rue Malakoff 3.
Gomez Vve Beuvrotte .....	rue des Robleds 28.
Gandel Vve née Persyn .....	avenue du Peuple Belge 104.
Harlé Théophile .....	rue Gutenberg 56.
Hurseau Georges .....	rue Matteotti 68.
Lagneau Vve née Nivesse .....	avenue du Peuple Belge 104.
Lahon Eugénie .....	boulevard Victor-Hugo 291.
Lemesre Charles .....	rue de la Cité 20.
Louradoux Adèle .....	rue Eugène Jacquet 14.
Matten Paul .....	rue Hegel, Clinique Cacan.
Merainy Anatole .....	rue des Meuniers 108.
Merainy Nuyttens .....	d°
Neufcourt Vve Masse .....	rue Malsence 39.
Michel Vve Bourse .....	rue du Vieux Moulin 54.
Picavet Fernand .....	rue des Robleds 49.
Moreaux Paul .....	rue Léonard Danel 62.
Pennelle Gustave .....	s. d. f.
Picavet Laure .....	rue du Gros Gérard 30.
Pluquin Victor .....	rue du Croquet 28.
Poulain François .....	
Rever Vve née Crombet .....	rue du Four à Chaux 98.
Roger Arsène .....	rue Lafontaine 5.
Robbe Louis .....	rue du Château 21.
Seroux Adèle .....	boulevard Victor Hugo 291.
Smit Eugène .....	rue Négrier 85.
Sohier Arthur .....	rue de Bailleul 6.
Soublicas Julienne .....	boulevard Victor Hugo 291.
Stevez Augustine .....	d°
Tabary Henri .....	rue de Paris 252.
Tille Vve née Bultieau .....	rue Rabelais 10.
Vandaele Vve née Doisne .....	rue de Justice 74.
Vanderstraelen Georges .....	rue de Wazemmes 119.
Vandewalle Arthur .....	rue d'Eylau 15.
Van Meerhaeghe Vve née Goldhof..	rue de Buffon 2.

NOMS	DOMICILES
Vanneste Vve née Pluquet .....	rue Sainte Catherine 80.
Verdière Angèle .....	rue de Lyon 68.
Verhenen Emile .....	rue Lherminet 9.
Van Rysseghem Vve Bartholomieux	rue des Postes 253.
Verstraete Henri .....	Convalescents.
Wattel Georges .....	rue des Pénitentes 19.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

### *Admissions*

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

Dubreucq Robert, 2 bis rue de l'Alcazar.

Locufier Georges, 97 boulevard de Strasbourg.

Semet Georges, 8 place de l'Arbonnoise.

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'assistance pour décision.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission

N° 2952

—  
Assistance  
aux Vieillards,  
Infirmes  
et Incurables

—  
Loi du 14 Juillet  
1905

—  
Allocations  
complémentaires

N° 2953

—  
Assistance  
Médicale  
Gratuite

—  
Loi du 14 Juillet  
1893

au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite les personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

*Indigents et Assurés sociaux indigents*

NOMS	ADRESSES	DOMICILES DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Canivet André .....	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice		
Caudère Romain .....	St-Ouen	Seine	Départ <sup>le</sup> Seine	N° ?
Danikowski Stanislaw ..	La Madeleine	P.-de-C.	Départ <sup>le</sup> Lille	18.5905.550.11
Deleporte Clémence .....	Ascq	Nord		
Deslaire Simone .....	Ascq	Nord	Départ <sup>le</sup> Lille	065917.844.7
Dupirez Georgina .....	La Madeleine	Nord		
François Emile .....	rue Gustave Delory 159	Nord		
Fromont Henri .....	Ronchin	Nord		
Janssens Adonia .....	Lomme	Nord	M <sup>le</sup> Lille	20.5901.425.2.
Langlois François .....	rue Gustave Delory 159	Manche		
Lepercq Armand .....	d°	Nord		
Linquette Jean .....	Coutiche	Nord	Agricole Lille	815.990.0924
Toussaint Raoul .....	Lambersart	Seine-Infér.		
Warzée Henri .....	rue Gustave Delory	Nord		
Wartel Jeanne .....	Ascq	Nord		
Aubin Marie .....	Erquinghem	Nord	La Fion Mte Roubaix	22.5908626.4
Barbry Paulette .....	Ascq	Nord	La Famille	04.5902.311.1
Coureur Odile .....	11 place Jacquart	Etat	La Famille	17.5911.658.9
Desmaret Renée .....	Marquette	Nord		en cours
Doudelet Louis .....	24 rue J.-J. Rousseau	Nord		
Dumont François .....	Wambrechies	Nord		
Dupont Roger .....	Ronchin	Nord	Prévoyance des S.C.N.F.	
Eckhoudt Christian .....	269 rue de Paris	Calvados	Départ <sup>le</sup> Lille	18.1400.200.11
Knockaert Camille .....	Hellemmes, 16 r. Jean Bart	Nord		
Knockaert Louise .....	Quesnoy-sur-Deûle	Nord	Départ <sup>le</sup> Lille	en cours
Lequien ép. Raux .....	44 r. de l'Eglise St-Louis	Etat	Départ <sup>le</sup> Lille	06.5928.205.7
Orval Henriette .....	37 rue Rabelais	Nord		
Touquet René .....	45 rue Gustave Delory	Nord		
Van Hacken Raymond ..	s.d.f.	Nord		
Vantalou Antonin .....	s.d.f.	Nord		
Brismail Léonard .....	Wischat	Etat	Départ <sup>le</sup> Lille	96.5911.309.4
Galle André .....	rue des Pénitentes 24	La Madeleine	Inter <sup>le</sup> Lille	09.5915.514.6
Lamart Louise .....	rue Marais 16	M <sup>re</sup> Justice		
Leckhoute Auguste .....	s.d.f.	Nord		
Lefebvre Léontine .....	rue Marais 16	M <sup>re</sup> Justice		
Lemahieu Emile .....	159 rue Gustave Delory	Nord		
Lépingle Angèle .....	46 rue de Tournai	Etat		
Parmentier Raphaël .....	159 rue Gustave Delory	Paris		
Simon Charles .....	d°	Nord		
Tully Henri .....	d°	Etat		
Tyvaert Robert .....	26 rue Jeanne d'Arc	Nord	Départ <sup>le</sup>	97.5910.256.2
Vandebroucke Joseph .....	159, rue Gustave Delory	Nord		
Warzée Henri .....	d°	Nord		
Williaine Adelina .....	d°	Nord		
Gruson Marthe .....	Baille	Nord	La Famille	11.5926.326.9

NOMS	ADRESSES	DOMICILES DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Bareck Germaine .....	11 rue de l'Alma	Nord	Départ <sup>1e</sup> Nord	23.5906.490.4
Bartaut Lucien .....	95 rue d'Esquermes	M <sup>re</sup> Justice		
Belgherbi Ali .....	38 rue du Vieux Faubourg	Nord	Départ <sup>1e</sup> Nord	95.5903.334.2
Loulanger Fernand .....	21 rue St-Sauveur	Etat		
Bourdet Rolande .....	3 rue de la Glacière	Seine		
Breunin Maurice .....	48 rue des Robleds	Nord		
Courcier Charles .....	8 rue Mahieu	Nord	Agricole Lille	91.5907.308.6
Deconninck Gaston .....	Armentières	Nord		
Decourtray Louis .....	rue de Courtrai 32	Nord		
Deleplanque Georgette ...	Ascq	Nord	Int. Lille	95.5911.204.10
Delevoye Albert .....	rue Gustave Delory 159	Nord		
Dislaire Alfred .....	d°	Etat		
Doudelet Jean .....	rue Gustave Delory 45	Hte G.		
Dubrulle Victor .....	rue Gustave Delory 159	P.-de-C.	Départ <sup>1e</sup> Nord	04.6200.703.11
Erouhart Lucienne .....	rue des Archives 11	P.-de-C.		
Fauviaux Aristide .....	rue Gustave Delory 159	Nord		
Fahaut Louis .....	rue des Postes 79	Etat		
Gornet Jean .....	rue Gustave Delory 159	Etat		
Lesage Adrien .....	rue Gustave Delory 45	Nord		
Liévin Claude .....	Marquette	Nord		
Lepjanski Anna .....	16 rue Marais	M <sup>re</sup> Justice		
Marmousez Louis .....	r. du Fg de Paris 2, Douai	Nord		
Mondot Léonie .....	16 rue Marais	M <sup>re</sup> Justice		
Moreaux Paul .....	62 rue Léonard Danel	P.-de-C.		
Timmerman M. J. ....	rue Gustave Delory 159	Nord		
Troisfontaine Joseph .....	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice		
Billiau Maurice .....	rue de Courtrai	Seine	Agricole Lille	21.6203.385.5
Bourgeois Héloïse .....	rue des Trois Mollettes 50	Nord		
Buysse Eugénie .....	16 rue Marais	Nord		
Comyn Marcel .....	Annappes	Nord		
Cuveele Ferdinand .....	159 rue Gustave Delory	Nord		
Fourmaux M. Louise ...	Lesquin	Nord		
Heuzmann Louise .....	11 bis rue Nicolas Leblanc	Moselle		
Liard Julienne .....	Wambrechies	Nord		
Poivre Aline .....	s. d. f.	Nord		
Pierrat Ginette .....	108 bis rue de Paris	Nord		
Riquier Emile .....	159 rue Gustave Delory	Nord		
Rock Auguste .....	11 bis rue Nicolas Leblanc	Moselle		
Vandevraye Raymond ...	Ronchin	Nord		
Vanheecke Noémie .....	Fâches-Thumesnil	Nord	Départ <sup>1e</sup> Lille	09.5901.581.9
Béhague Madeleine .....	16 rue Marais	Nord		
Berthe Roland .....	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice	Agricole	20.5990.141.7
Bouillot Jean .....	d°	M <sup>re</sup> Justice		
Boulan, f. Brugmann ...	Hellemmes	Seine		
Dagbert Jean .....	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice		
Delbart Gaston .....	45 rue Gustave Delory	Nord		
Descamps Jules .....	159 rue Gustave Delory	Nord		
Dujardin Pierre .....	d°	Nord		
Duquesnoy Camille .....	Mons-en-Barœul	Nord	Départ <sup>1e</sup> Lille	16.5900.451.7
Fary Murat .....	159 rue Gustave Delory	Nord		
Fischbach Jean .....	Sallaumines	Moselle		
Foucart Louis .....	s. d. f.	Nord		
Godefroy Michel .....	177 bis rue des Stations	Nord	La Famille	07.5925.870.8
Grauwin René .....	159 rue Gustave Delory	Etat		

NOMS	ADRESSES	DOMICILES DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS	
Kieken Raymonde	6 rue Fabricy	Loiret	Départ <sup>1</sup> o en cours		
Lhermitte Henri	s. d. f.	Etat			
Lhotelier Lucienne	Loos	Nord			
Linconnu Emile	59 rue St-Sauveur	Nord			
Mary Hilaire	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice			
Meesmacker Antoinette	16 rue Marais	Nord			
Steux Clémence	Hellemmes	Nord			
Taguet René	s. d. f.	Nord			
Vallet André	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice			
Verbecque Paul	d <sup>o</sup>	M <sup>re</sup> Justice		Agricole Lille	22.5913.888.8
Waroquet René	Montay	Nord		Agricole Lille	03.0202.898.2
Alexandre Maurice	Lambersart	Nord			
Basse Josiane	rue Philadelphie 108	Etat			
Bocquillon Jules	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice			
Boillot Germaine	Armée du Salut	Etat			
Bouvry Fernand	159 rue Gustave Delory	Nord			
Delvallée Charles	29 rue Saint-Sauveur	Nord			
Dislaire Henri	Ascq	Nord	Départ <sup>1</sup> o Lille	06.5917.844.7	
François Amélie	Hérin	Nord	La Famille Valenciennes	87.59100.57.9	
Galiegue Suzanne	s. d. f.	Nord			
Hérin Robert	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice	Départ <sup>1</sup> o Lille	01.7592.874.4	
Kelly Guillaume	159 rue Gustave Delory	Nord			
Leclercq Henri	s. d. f.	Nord			
Lefebvre Pierre	Lourches	Nord			
Le Gall Germaine	A. B. C.	Seine			
Lesage Adrien	45 rue Gustave Delory	Nord			
Obaez Kataryna	106 rue de Tournai	Nord	Agricole Lille	11.5991.003.11	
Philippoteau André	21 rue de Courtrai			24.5990.567.8	
Pierre f. Van Tiebelen	25 rue Matteotti	Seine			
Raes Placidie	Neuf-Mesnil	Nord			
Ryckebusch Jacqueline	271 rue de Paris	S.-et-O.	Départ <sup>1</sup> o Lille	23.6200.45.13	
Soeten Maurice	s. d. f.	Nord			
Vandeginste Paul	159 rue Gustave Delory	Nord	Caisse Arment.	88.5901.368.10	
Verbrugge Gaston	s.d.f.	Nord			
Verriest Lucienne	28 rue de la Plaine	Nord	Départ <sup>1</sup> o Lille	20.5904.363.2	
Alexandre Richard	2 rue de Gand	Nord			
Braem Bérange	Wambrechies	Nord	Interd. Lille	115900.463.6	
Butel Alfred	Lambersart	Etat			
Callewaert Lucienne	294 rue Pierre Légrand	Nord	Interd. Lille	987906.119.4	
Corbeau André	159 rue Gustave Delory	Nord			
Debrabant Emile	Brillon	Nord			
Delerue Achille	Ascq	Nord	Départ <sup>1</sup> o Lille	14.5913.661.10	
Demarcq Alice	Tourmignies	Nord	Le Travail Lille	05.5928.510.10	
Desmettes Albert	Hallennes-lez-Haubourdin	Nord			
Ferrandi Angèle	Tourcoing	Etat	Interd <sup>1</sup> o Paris	10.75139739.12	
Goudry Emile	rue Jeanne Maillotte 11	Seine			
Haage Gérard	Fournes	Nord			
Jénart Jules	Ascq	Nord			
Le François Henri	Armentières	Nord			
Lenfant André	Wattignies	Nord	La Famille Roub.	10. 5996019.10	
Maillard Augustin	rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice	Départ <sup>1</sup> o Lille	24.5990.514.7	
Malfait Alphonse	Gondécourt	Nord			
Menet Georges	Lille	Nord			

NOMS	ADRESSES	DOMICILES DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Normand Marcelle .....	Wambrechies	Nord	Départ <sup>1</sup> e Lille	20.5904.799.3
Passavant Antoinette ....	Tressin	Nord	Centrale Lille	05.5901.415.12
Quidé André .....	Ascq	Nord	Interd. Lille	99.5907.462. 2
Rogowska Agniela .....	36 rue Saint-Sauveur	Nord	Agricole Lille	05.2580.219.2
Senez Jacques —.....	Baisieux	Nord		
Uytterhaeghe Théodore ..	rue Corneille 69	Paris		
Versaille Alphonse .....	rue de Thionville 51	Nord		
Znaddek Rosette .....	rue Alain de Lille	Etat		
Breunin Maurice .....	rue des Robleds 48	Nord		
Decoeyère Paul .....	s. d. f.	Etat		
Demoucheaux Louise ....	rue Marais 16	M <sup>re</sup> Justice		
Delporte François .....	s. d. f.	Etat		
Drieu Marcel .....	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice		
Dubois Avenant .....	5 rue de Poids	Nord		
Granby Gabriel .....	rue Gauthier de Châtillon	P.-de-C.		
Hadour Jules .....	s. d. f.	Seine-Inf.		
Henneton Alfred .....	quai de l'Ouest	Nord		
Kiol Stanislas .....	21 rue de Courtrai	M <sup>re</sup> Justice		
Lardé Monique .....	16 rue Marais	M <sup>re</sup> Justice		
Leclercq Charles .....	La Glanerie	Nord		
Namur J.-Bte .....	s. d. f.	Nord		
Novostarka Magdeleine ..	Verdun	Nord		
Ooms Julien .....	s. d. f.	Paris		
Ryckewaert Maria .....	Armentières	Nord		
Skrobachi Wanda .....	12 rue Lafayette	Seine-Inf.		
Vérique Ernest .....	Seclin	Nord		
Zatorska Aurélia .....	Englos	Etat		

Ces dossiers ont été transmis à la Commission Cantonale d'Assistance pour décision.

*Adopté.*

*La séance est levée à 19 h. 25.*

D. de Maere

S. Millery

D. Duveroy

V. Lammere

Louis Mopy

Haacke

I. Voisinsy

R. J. Joly

A. Farrière

Ed. Vandenberg

Orben Edmond

Francisque

Louis Leroy

J. J. Joly

J. Laes

Le Bastard

Motessand

D. Jantzen

Broux

M. Bonald

D. Hoobbe

J. H. H. H.

L. Peeters

J. J. J.

Perhauer

29 mars 1919



<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>
<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>	<i>[Faint signature]</i>

of 3 40